

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt deux mai deux mille vingt cinq à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEIROUX, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Claire TEISSEDE, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Bernard PAGENEL, Jean-Paul REBOUL, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Jennifer DEVEZE pouvoir à Éric VIALA, Christian DONIOL pouvoir à Daniel MEISSONNIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Magali CRAUSER, Bernard PAGENEL pouvoir à Éric JOB, Jean-Paul REBOUL pouvoir à Danielle GOMONT, Philippe ROSSEEL pouvoir à Didier ACHALME, Philippe SARANT pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 15 mai 2025

Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET

Membres en exercice : 60

Présents : 35 – Pouvoirs : 7 – Votants : 42

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Approbation de la démarche départementale de labellisation « Sites Rivières Sauvages » pour la rivière du Bonjon dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie départementale Biodiversité 2025-2034

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°24CD06-32 du Conseil départemental du Cantal du 16 décembre 2024 approuvant la Stratégie départementale Biodiversité pour la période 2025-2034 et donnant délégation à la Commission Permanente pour la validation des dispositifs financiers de la Stratégie Départementale Biodiversité ;

Vu la délibération n°25CP01-29 du Conseil départemental du Cantal du 31 janvier 2025 approuvant le nouveau dispositif financier en faveur de la biodiversité à compter du 1er janvier 2025 ;

Considérant la grande valeur écologique, paysagère du cours d'eau du Bonjon ;

Considérant l'intérêt de préserver, gérer le cours d'eau du Bonjon et ses affluents ;

Vu la délibération n°2024-CC-119 du Conseil communautaire du 14 juin 2024 approuvant le Plan Local de Randonnée de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2024-CC-123 du Conseil communautaire du 04 juillet 2024, approuvant la mise à jour des sentiers d'intérêt communautaire dans le cadre du Plan Local de Randonnée ;

Rappelant que la création, la gestion, l'entretien, la valorisation, le balisage, la sécurisation d'équipements sportifs et touristiques structurants tels que les sentiers de randonnée pédestres et VTT inscrits soit au PDIPR, soit identifiés comme sentiers à thèmes ou d'interprétation, soit au plan local de randonnée édité par la Communauté de communes relève des compétences facultatives prises par Hautes Terres Communauté ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018 Hautes Terres Communauté exerce de manière obligatoire la compétence GEMAPI telle que définie par les items 1°, 2°, 5° et 8° du L. 211-7 du Code de l'environnement :

- 1° « L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » ;

- 2° « L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau » ;
- 5° « La défense contre les inondations et contre la mer » ;
- 8° « La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » ;

Considérant la structuration d'un syndicat mixte labellisé EPAGE « Sources Dordogne Rhue » ;

Considérant le futur programme pluriannuel de gestion « Sources Dordogne Rhue » 2026-2030 en cours d'élaboration ;

Considérant que la mise en œuvre des actions relevant de la compétence de Hautes Terres Communauté est conditionnée à leur inscription préalable dans le Plan pluriannuel de gestion « Sources Dordogne Rhue » 2026-2030 et dans le Plan local de randonnée intercommunal ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 avril 2025 ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la démarche départementale de labellisation « Sites Rivières Sauvages » pour la rivière du Bonjon dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie départementale Biodiversité 2025-2034 dont le dossier de candidature et la grille de critères sont joints en annexes de la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** le programme d'actions identifié sur la période 2025-2029 et les engagements associés, dont la synthèse des actions est jointe en annexe ;
- **D'APPROUVER** de participer aux côtés du Conseil départemental du Cantal, porteur de la démarche de labellisation « Sites Rivières Sauvages » pour la rivière du Bonjon, aux comités de suivi de ce site ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche et à engager les actions qui relèvent de sa compétence ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Djuwan ARMANDET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Plan d'actions Site Rivières Sauvages "Bonjon" - Mai 2025

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
 Reçu en préfecture le 05/06/2025
 Publié le 
 ID : 015-200066637-20250522-2025_CC_077-DE

Thématiques	Enjeux	Objectifs	Code actions	Actions	2025	2026	2027	2028	2029	Estimatifs (ETC)	Maitre(s) d'ouvrage potentiels (MO)	Financeurs potentiels	CD15 financeur	CD15 comme MO	HTC	Pays Gentiane	Autres financements (subventions et reste à charge MO)	Remarques						
CONSERVATION & RESTAURATION	Préservation et amélioration de la naturalité du cours d'eau et de ses affluents	Renaturer l'état général des milieux aquatiques	1.1.1	Restauration hydromorphologique		1	1	1		20 000,00 €	EPCI « Entente Rhue » (GEMAPI)	CD15 AEAG FD15 CD63 (sur 63)	8 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €	CD15 : StratBiodiv bonif (sinon 20% soit 4000 €)						
CONSERVATION & RESTAURATION			1.1.2	Restauration et gestion des zones humides				1	1	1	20 000,00 €	EPCI « Entente Rhue » (GEMAPI)	CD15 AEAG FD15 CD63 (sur 63)	8 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €	CD15 : StratBiodiv bonif (sinon 20% soit 4000 €)					
CONSERVATION & RESTAURATION		Surveiller et réduire les nuisances présentes sur le bassin versant	1.2.1	Résorption d'une ancienne décharge municipale et opérations de ramassage des déchets sur le bassin versant	2	1	2	1	1		84 000,00 €	Commune de Marcenat Associations, communes	APP CD15 ETAT (fonds vert) AEAG	35 000,00 €				49 000,00 €	Appel à projets CD15 : 50% Fond vert : 30% Commune 20% Fiche action modifiée avec ajustement financier mais toujours en prévisionnel (coût de traitements non connus)					
CONSERVATION & RESTAURATION			1.2.2	Veille et lutte contre les renouées asiatiques	2	4	4	2	2		8 000,00 €	CD15 Commune de Condat	-		8 000,00 €			-						
CONNAISSANCES	Amélioration des connaissances sur le bassin versant	Compléter les connaissances sur les cours d'eau	2.1.1	Observatoire départemental des eaux superficielles	1		1		1	7 000,00 €	CD15 FDPMA 15	AEAG		2 500,00 €			4 500,00 €							
CONNAISSANCES			2.1.2	Diagnostic complémentaire hydromorphologique des affluents du Bonjon		1					5 000,00 €	EPCI « Entente Rhue » (GEMAPI)	CD15 AEAG	1 000,00 €		500,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €	Eligible via StratBiodiv / à confirmer par GEMAPI					
CONNAISSANCES		Développer les connaissances faunistiques	2.2.1	Poursuite de l'étude ADN-e et prospections sur l'écrevisse à pattes blanches	2	2	1	1		6 000,00 €	CD15 FDPMA 15	FD15 CD15 AEAG		3 000,00 €				3 000,00 €	Actions CD15 = 3000 € (financement par AEAG : 70%) Autres actions = 3000 € (FD15 MO avec financement AEAG)					
CONNAISSANCES			2.2.2	Inventaires odonates et amphibiens		1	1	1			20 000,00 €	CD15 (partie Cantal) / À définir sur la partie Puydômoise	FEDER Biodiversité ETAT (fonds vert)		10 000,00 €				10 000,00 €					
CONNAISSANCES		Participer aux opportunités d'études du Réseau au cours du programme d'actions	2.3.1	Études thématiques diverses	1	1	1	1	1		- €	Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS)	-							MO ARRS / pas de participation financière car contribution financière au cas par cas				
VALORISATION & SENSIBILISATION	Mise en valeur des sites naturels et sensibilisation du public	Faire découvrir et valoriser le patrimoine naturel	3.1.1	Étude paysagère et réaménagement du point remarquable au niveau de la cascade du Saillant	1	1	1	1		40 000,00 €	CD15 pour étude Commune ou PNR pour travaux	EUROPE, FONDATIONS	ND	ND			40 000,00 €	Possibilité appui SM PNRVA pour étude Nécessité d'identifier un MO pour le volet aménagement / après réalisation étude : PNR ? CD15 ? HTC ? commune de Marcenat ? Financement CD15 via FCS ou fonds Cantal Développement / StratBiodiv ?						
VALORISATION & SENSIBILISATION			3.1.2	Requalification du sentier de découverte « Autour du Bonjon »		1	1	1			3 000,00 €	Hautes-Terres Communauté	-	1 200,00 €		1 800,00 €			Financement CD15 si requalification qualitative / montant revu par rapport estimatif HTC					
VALORISATION & SENSIBILISATION			3.1.3	Mise en place d'une signalétique "Site Rivières Sauvages"	1	2	1	1			9 000,00 €	Hautes-Terres Communauté, CD15, Communes	CD15, EUROPE, FONDATIONS	3 200,00 €	1 000,00 €	4 800,00 €			Fiche action modifiée à la demande HTC					
VALORISATION & SENSIBILISATION			3.1.4	Conception et édition d'outils de médiation et d'interprétation		2	2				8 000,00 €	CD15, EPCI et Offices de tourisme (OT)	CD15 REGION AURA ETAT EUROPE	ND	5 000,00 €	ND	ND	3 000,00 €	Fiche action modifiée à la demande HTC avec diminution coût mais importance relais local à souligner					
VALORISATION & SENSIBILISATION		Sensibiliser un large public aux enjeux sur l'eau et les milieux aquatiques	3.2.1	Élaboration et mise en place d'une animation agroenvironnementale et des conseils sur une gestion raisonnée des traitements antiparasitaires auprès des exploitants	1	1	1	1	1		- €	PNR Volcans, Structure GEMAPI	AEAG					ND	temps d'agents en place au sein des structures existantes (structure en charge de la compétence GEMAPI si recrutement d'un animateur agroenvironnement) et/ou Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne					
VALORISATION & SENSIBILISATION			3.3.1	Bistrot du Parc		1		1			- €	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	non concerné							budget propre PNR				
VALORISATION & SENSIBILISATION			3.3.2	Programme d'animations sur les milieux aquatiques	1	2	2	2	2		6 000,00 €	EPCI, CD15, autres	AEAG CD15		3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		Fiche action modifiée					
VALORISATION & SENSIBILISATION	3.3.3	Programme "Graine de Rivières Sauvages"		1	1	1	1		4 000,00 €	Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS)	-						4 000,00 €	MO ARRS / pas de participation financière						
GOVERNANCE	Gouvernance et concertation	Faire vivre la démarche et mettre en place le plan d'actions	4.1.1	Pilotage du programme d'actions et coordination des acteurs	2	1	1	1	2	22 500,00 €	CD15	AEAG EUROPE		11 250,00 €				11 250,00 €	en moyenne 30 j / an pour les 2 sites labellisés					
GOVERNANCE			4.1.2	Participation aux réunions et commissions thématiques du réseau	2	2	2	2	2		5 000,00 €	CD15	fonds propres CD15		5 000,00 €				-	Fiche action demandée par l'ARRS / adhésion de 2 500 €/an (partagée entre les 2 sites)				
					16	25	24	19	14	267 500,00 €			56 400,00 €	48 750,00 €	12 600,00 €	6 500,00 €	143 250,00 €							
					98					en moy / an					53 500 €					105 150,00 € en moy pour le CD15 : 21 000 € / an dont 2 250 € / an pour temps travail agent				

20 000,00 €

20 000,00 €

84 000,00 €

8 000,00 €

7 000,00 €

5 000,00 €

6 000,00 €

20 000,00 €

- €

40 000,00 €

3 000,00 €

9 000,00 €

8 000,00 €

- €

- €

6 000,00 €

4 000,00 €

22 500,00 €

5 000,00 €

267 500,00 €

267 500,00 €

Programmation initiale	275 000,00 €
Programmation mars 2024	306 500,00 €

102 000,00 €	41 000,00 €	6 500,00 €
119 000,00 €	11 000,00 €	6 500,00 €

Thématiques	Critères	Critère notant	Indicateurs	Éléments cartographiques ou autres à fournir	Formes attendues	Indicateurs renseignés	Fiabilité données : 0 = évaluation sommaire 1 : étude existante	Remarques, précisions sur les données
Qualité de l'eau	Activités préférentielles (Établissements de la Directive IPCCED et structures préférentielles) (niveau de validé)	Oui	Caractérisation de l'impact des activités préférentielles (Préciser en remarques le type d'activité en question)	Localisation des activités préférentielles	Carte, données numériques et descriptif	Très peu d'impact	1	Aucune ICPE dans la zone tampon, 1 seule ICPE sur le BV (culture et production animale)
	Inventaires benthiques	Oui	Caractérisation de la qualité de l'eau par les macroinvertébrés benthiques (avec les données d'inventaires et l'indice national ou européen)	Derniers résultats disponibles (station représentative de moindre qualité)	Données numériques et liste taxonomique par station	TBE DCE	1	Station de suivi créée en 2023 : TBE (valeur EQR = 0,9444 (note GM2 = 0,8547)
	Azote	Oui	Caractérisation de la qualité de l'eau par le paramètre azote, selon les données disponibles (Réseaux de suivi ou mesures ponctuelles)	Derniers résultats disponibles (station représentative de moindre qualité)	Données numériques	TBE DCE	1	Station de suivi créée en 2023 : TBE sur ce paramètre (7 campagnes)
	Phosphore	Oui	Caractérisation de la qualité de l'eau par le paramètre phosphore, selon les données disponibles (Réseaux de suivi ou mesures ponctuelles)	Derniers résultats disponibles (station représentative de moindre qualité)	Données numériques	TBE DCE	1	Station de suivi créée en 2023 : TBE sur ce paramètre (7 campagnes)
	Bactériologie	Oui	Caractérisation de la qualité de l'eau par le paramètre bactériologie, selon les données disponibles (Réseaux de suivi ou mesures ponctuelles)	Derniers résultats disponibles (station représentative de moindre qualité)	Données numériques	Moyenne	1	Station de suivi créée en 2023 : Les résultats des campagnes montrent un état variant de « moyen » à « très bon » selon les campagnes (dégradations en saison estivale)
Biodiversité	Micro-polluants (pesticides, métaux lourds, ...)	Oui	Caractérisation de la qualité de l'eau par le paramètre micro-polluants, selon les données disponibles (Réseaux de suivi ou mesures ponctuelles)	Derniers résultats disponibles (station représentative de moindre qualité)	Données numériques	Bon	0	Pas de données spécifiques au Burjon, mais absence de pression particulière. Station "La Grande Rhuë + Conard" (0000920) : aucune molécule détectée sur la période 2015-2020. La station est localisée environ 1 km en aval de la confluence, (source DE Adour-Garonne)
	Faune piscicole	Oui	Caractérisation de la qualité de la biodiversité par le paramètre faune piscicole, selon les données disponibles (Inventaires piscicoles, indices piscicoles nationaux ou européens)	Derniers résultats disponibles (station représentative de moindre qualité)	Données numériques et liste d'espèces par station	TBE DCE	1	Le peuplement piscicole est de "bonne qualité" au sens de l'FRP (classe 2 - IPS = 2,73), comme en 2020 (0,276). Cette valeur est proche de la classe de qualité excellent. Le peuplement présente des caractéristiques conformes avec un bon, voir très bon état fonctionnel du Burjon.
	Flore aquatique (macrophytes, diatomées, ...)	Oui	Caractérisation de la qualité de la biodiversité par le paramètre flore aquatique, selon les données disponibles (Inventaires floristiques, indices floristiques nationaux ou européens)	Derniers résultats disponibles (station représentative de moindre qualité)	Données numériques et liste d'espèces par station	TBE DCE	1	Station de suivi créée en 2023 : TBE (note IPS = 16,3 / note BID = 18,3 / valeur EQR = 0,95)
	Faune invertébrée (isopodes, amphibiens, mammifères, ...)	Oui	Caractérisation de la qualité de la biodiversité par le paramètre faune invertébrée, selon les données disponibles (Inventaires naturalistes, etc.)	Derniers résultats disponibles (station représentative de moindre qualité)	Données numériques et liste d'espèces par station	Très peu d'impact	1	Régime globalement dense, entourée d'un riche réseau bocager, et d'habitats variés peu de pressions anthropiques. La présence de la Loueure d'Europe atteste d'une grande diversité de ces habitats
	Composition spécifique de la faune piscicole	Oui	Lien entre l'état de berges ou la composition de la ripisylvie est absent du fait de la présence d'espèces résilientes (notamment "non natives" (brochet, carpe, etc.) et d'espèces résilientes (saumon, truite, etc.)	Carte, données numériques et liste d'espèces par tronçon	0,3	1	Une petite station de Renouée du Japon observée près de la confluence avec la Rhuë, en rive gauche. Quelques végétaux disséminés le long du cours d'eau, sur environ 100 m linéaires au total. A noter la présence d'une station de Renouée du Japon sur un remblai rocher en aval de la Rhuë, en rive gauche. -> A traiter dans le cadre du futur plan d'action	
Fragorisation humaine et visuelle (aménagement de "savoir-faire")	Accessibilité carrossable (points aménagés grand public)	Oui	Nombre moyen (par km linéaire total du tronçon) de points d'accès carrossables. Préciser en remarques le nombre total de points d'accès.	Localisation des points d'accès carrossables	Carte et données numériques	0,205	1	4 accès pouvant être considérés comme "grand public"
	Fragorisation non motorisée (pêcheurs promeneurs, ...)	Oui	Évaluation de la fragorisation non motorisée sur le terrain, en haute saison	Localisation des zones fréquentées	Carte et données qualitatives	Peu d'impact	1	Quelques chemins de randonnée, quelques touristes à hauteur des cascades. Pêche sportive de la Loueure d'Europe (source FPD15)
	Fragorisation motorisée (motocyclistes, ...)	Oui	Évaluation de la fragorisation motorisée sur le terrain, en haute saison	Localisation des zones fréquentées	Carte et données qualitatives	Très peu d'impact	1	3 franchissements routiers avec de faibles fréquentations, généralement en surplomb du cours d'eau. De rares engins agricoles dans les estives en amont
	Ambiance sonore	Oui	Évaluation de l'ambiance sonore sur le terrain, en haute saison	Localisation des sources de bruit	Carte et données qualitatives	Peu dérangeante	1	Quelques bruits de véhicules à hauteur des franchissements routiers. Bruits des travaux de bords dans les estives, et de rares engins agricoles.
	Ambiance visuelle	Oui	Évaluation de l'ambiance visuelle sur le terrain, en haute saison	Localisation des "points noirs"	Carte et données qualitatives	Peu dérangeante	1	Une quarantaine d'amas dérangeants depuis la lecture des cartes. Une dizaine d'amas supplémentaires observés lors des prospectives observés lors des prospectives (pompes, débris, troupeaux domestiques...)

Calcul de la note du critère	Seuil note "Altération notable de l'indicateur"	Seuil note "Indicateur peu altéré"	Seuil note "Indicateur très peu altéré"	Note "Altération notable de l'indicateur"	Note "Indicateur peu altéré"	Note "Indicateur très peu altéré"	Analyse des notes obtenues
1,5	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	0	0,75	1,5	
3	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	1,5	3	
5	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	2,5	5	
6	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	3	6	
1	Impact notable	Qualité moyenne	Bonne qualité	0	1	2	
4	Impact notable	Mauvais	Bon	0	2	4	
5	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	2,5	5	
3	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	1,5	3	
3	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	0	1,5	3	
4	>10%	10 à 8%	<5%	0	2	4	
0,5	>1/km	1-10/Km	<1/10km	0	0,5	1	
0,25	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	0	0,25	0,5	
1,5	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	0	0,75	1,5	
1	Dérangente	Peu dérangeante	Très peu dérangeante	0	1	2	
1	Dérangente	Peu dérangeante	Très peu dérangeante	0	1	2	
1	>25%	10-25%	<10%	-0,5	0	1	
1	>30 hab/km²	10-30 hab/km²	<10 hab/km²	-0,5	0	1	
0	>1,4 UGB/Ha	0,5-1,4 UGB/Ha	<0,5 UGB/Ha	-0,5	0	1	
1	0	1-3	>3	-0,5	0	1	
0	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	-0,5	0	1	
1	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	-0,5	0	1	
0	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	-0,5	0	1	
1	<15%	15-30%	>30%	-0,5	0	1	
1	<10%	10-20%	>20%	-0,5	0	1	

Dossier de candidature à la labélisation du Bonjon « Site Rivières Sauvages »

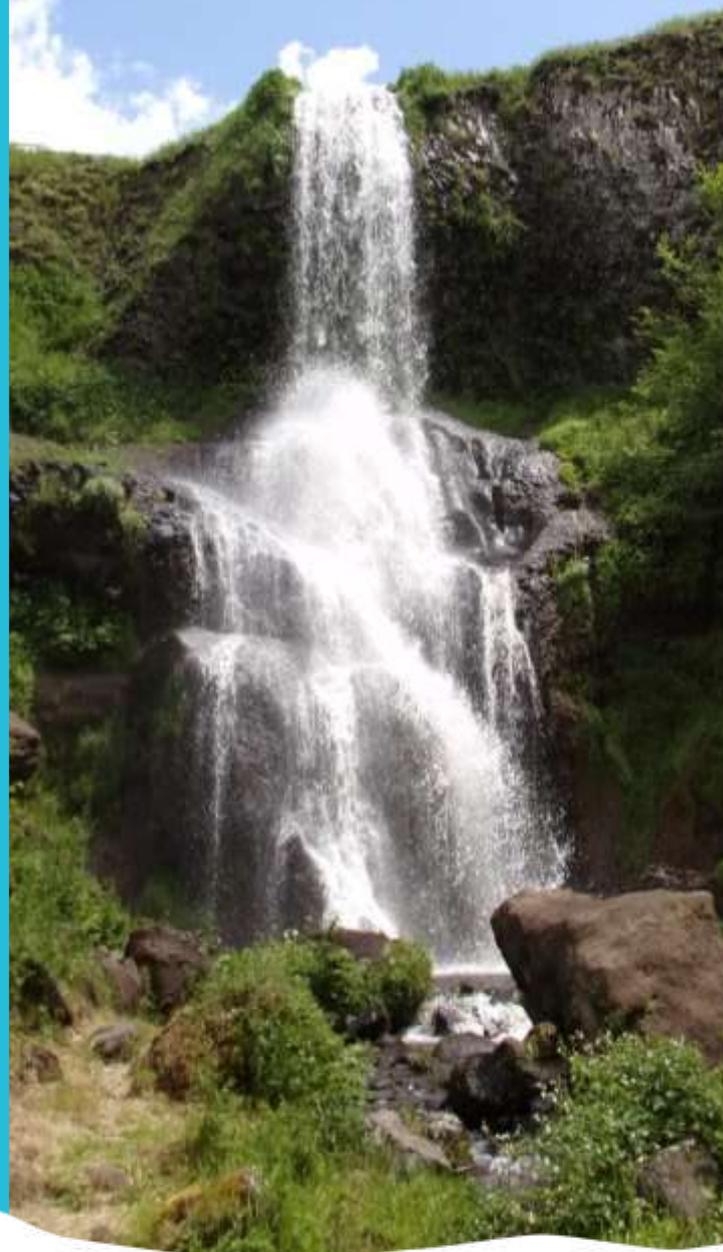
Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 015-200066637-20250522-2025_CC_077-DE

À la hauteur
de vos projets



Rivières
Sauvages

Chaque jour à vos côtés

cantal
MON DÉPARTEMENT

Table des matières

1ère partie : Présentation du Bonjon, rivière candidate à la démarche « Site Rivières Sauvages »	4
Le bassin versant.....	4
Géologie.....	4
Climatologie et pluviométrie	5
Données administratives	8
2ème partie : Synthèse technique de la grille multicritères « Site Rivières Sauvages »	9
Morphométrie du cours d'eau candidat	9
Acteurs et gestion globale du bassin versant	10
Hydromorphologie et habitats	14
Occupation des sols et activités en fond de vallée	19
Qualité de l'eau	21
Biodiversité	25
Fréquentation humaine et ambiances sonores	30
Occupation des sols et activités du bassin versant	34
Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques	36
Milieux annexes, milieux aquatiques et humides remarquables	38
Synthèse issue du rapport d'admissibilité au label (2022).....	41
L'inscription de la démarche dans le cadre de la Stratégie départementale en faveur de la Biodiversité 2025-2034	42
3ème partie : Enjeux, objectifs et fiches actions.....	44

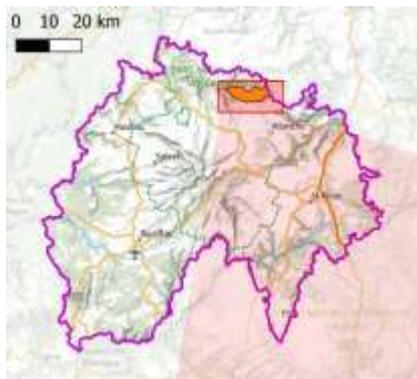
Table des illustrations

Graphique 1 : Données précipitations pour la station de Marcenat.....	6
Graphique 2 : Moyenne de précipitations pour la station de Marcenat.....	7
Planche photo 1 : Illustrations de la diversité du Bonjon.....	5
Planche photo 2 : Berges stabilisées recensées.....	14
Photo 3 : Vue de l'ancien merlon à hauteur des estives.....	15
Photo 4 : Travaux de reméandrage sur le bassin amont du Bonjon.....	17
Planche photo 5 : Ripisylve sur le linéaire du Bonjon.....	19
Photo 6 : Site de prélèvement sur le Bonjon au pont du Dreill.....	22
Photo 7 : Monastère orthodoxe de Marcenat.....	31
Planche photo 8 : Points de contact entre sentier de randonnée et Bonjon.....	32
Planche photo 9 : Panneaux « Hommes et estives sur les hauts plateaux de Marcenat ».....	32
Photo 10 : Décharge sauvage sur un site proche du ruisseau de la Gazelle.....	34
Photo 11 : Mesure d'une truite fario au pont de Dreil sur le Bonjon.....	36
Photo 12 : Station de renouée asiatique à hauteur de la confluence avec la Grande-Rhue.....	37
Photo 13 : Truites du bassin Dordogne.....	38
Tableau 1 : Répartition de la surface des communes et de leurs habitants sur le bassin versant.....	8
Tableau 2 : Liste des principaux affluents Bonjon.....	10
Tableau 3 : Intercommunalités du bassin du Bonjon.....	11
Tableau 4 : Informations concernant les captages d'eau potable.....	18
Tableau 5 : Résultats de l'expertise des peuplements invertébrés sur le Bonjon en 2023.....	23
Tableau 6 : Rapport d'analyses physico-chimiques sur le Bonjon lors des campagnes 2023.....	24
Tableau 7 : Rapport d'analyses bactériologiques sur l'Impradine lors des campagnes 2023.....	25
Tableau 8 : Indice Poisson Rivière de 2020 sur le Bonjon.....	26
Tableau 9 : Résultats de l'indice biologie diatomées sur le Bonjon en 2023.....	27
Tableau 10 : Exemples d'espèces d'oiseaux observées.....	28
Tableau 11 : Taille des cheptels sur le bassin selon les communes.....	35
Tableau 12 : Enjeux, objectifs et actions proposées pour de la démarche de labélisation.....	45
Carte 1 : Localisation du bassin versant du Bonjon.....	4
Carte 2 : Carte des précipitations du Cantal.....	7
Carte 3 : Cours d'eau du bassin versant du Bonjon.....	10
Carte 4 : Intercommunalités sur le bassin versant du Bonjon.....	11
Carte 5 : Localisation du bassin versant de la Rhue au sein de l'entité hydrographique.....	12
Carte 6 : Localisation des ouvrages sur le linéaire du cours d'eau.....	15
Carte 7 : Points d'altération de la diversité des habitats.....	16
Carte 8 : Points de prélèvement en eau potable sur le bassin versant du Bonjon.....	18
Carte 9 : Occupation des sols du fond de vallée.....	20
Carte 10 : Localisation des ICPE.....	20
Carte 11 : Localisation des stations de suivi du Bonjon et de la Grande-Rhue.....	21
Carte 12 : Faune observée autour du Bonjon.....	29
Carte 13 : Localisation des accès carrossables.....	30
Carte 14 : Randonnées présentes sur la bassin versant du Bonjon.....	31
Carte 15 : Trafic routier du Cantal 2022.....	33
Carte 16 : Occupation des sols du bassin versant.....	35
Carte 17 : Données « zones humides » du bassin versant du Bonjon.....	38
Carte 18 : Zonages environnementaux.....	39

1^{ère} partie : Présentation du Bonjon, rivière candidate à la démarche « Site Rivières Sauvages »

Le bassin versant :

Le Bonjon est un cours d'eau d'environ 19 kilomètres du nord-est cantalien qui prend sa source sur les Monts du Cézallier dans le Puy-de-Dôme, à 1460 mètres d'altitude. Affluent en rive gauche de la Grande-Rhue (confluence située au niveau de Condat à 700 mètres d'altitude), le Bonjon est un sous-affluent de la Dordogne. Son bassin versant s'étend sur 46 km².



Carte 1 : Localisation du bassin versant du Bonjon (source : Atlas Cantal)

Géologie :

La partie amont du bassin versant est constituée d'un complexe volcanique avec alternance de différents types de laves. Plus particulièrement, une alternance de laves basaltiques, basanites, de scories (les scories sont des fragments de lave poreuse, c'est une roche très légère) et de pyroclastites de maar (roches constituées par l'agglomération de débris de laves) est retrouvée en tête de bassin. À hauteur de la cascade du Saillant, sur la commune de Marcenat, une rupture géologique est observable.

De la cascade et jusqu'à la confluence, le Bonjon traverse le socle métamorphique et granitique. C'est également à ce niveau que le cours d'eau rentre dans les gorges. Ce phénomène est explicable, car le socle est une roche cohérente, c'est-à-dire qu'il est difficile de séparer les éléments qui la constituent.

Trois sections peuvent être distinguées le long du Bonjon :

- **Le secteur des sources [a]**, où se trouvent les estives sur des plateaux humides. Cette partie du cours d'eau est méandreuse et présente peu de ripisylve. Il représente près de 4 kilomètres du linéaire total.
- **Le secteur de gorges [b et c]**, dans lequel le Bonjon est encaissé entre deux reliefs de granites sur environ 10 kilomètres. Plusieurs cascades se succèdent le long du linéaire. Le secteur de gorges est peu accessible, ce qui peut expliquer le bon état du cours d'eau sur cette section.
- **Le secteur de plaine jusqu'à la confluence** avec la Grande-Rhue [d] d'environ 5 kilomètres. En sortie des gorges, le Bonjon rejoint une plaine alluviale plus élargie. La confluence entre les deux cours d'eau se situe au niveau de Condat.



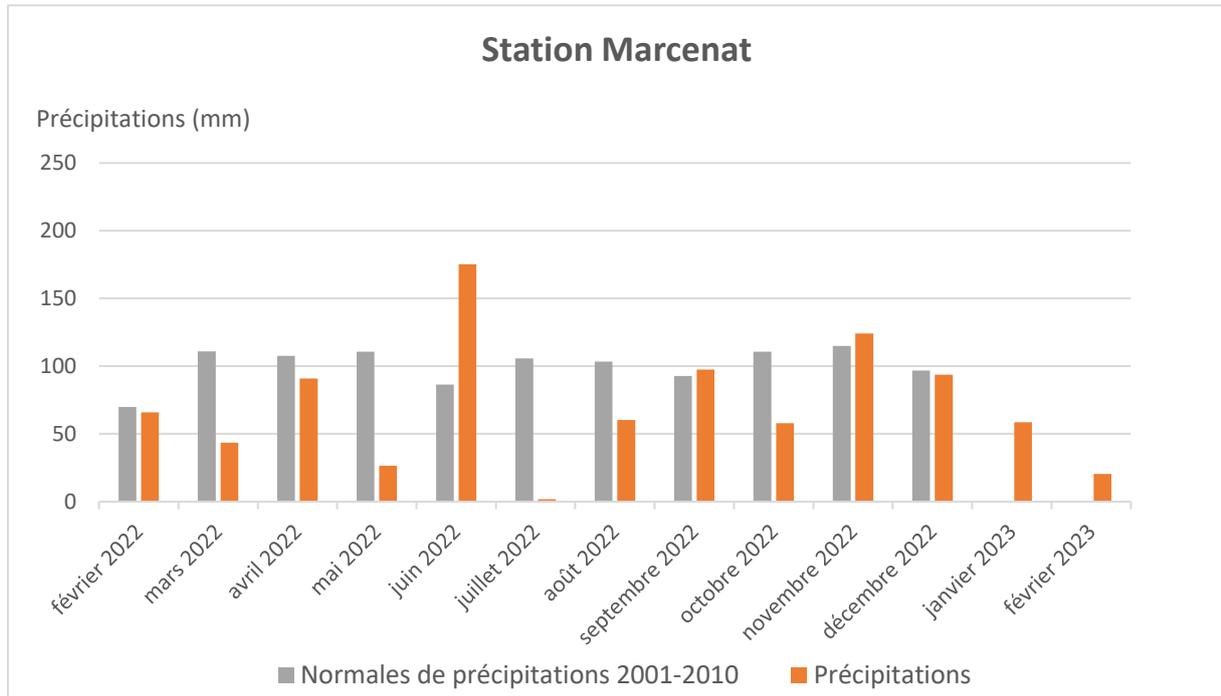
Planche photo 1 : Illustrations de la diversité du Bonjon (source : Étude d'ammissibilité 2022)

Climatologie et pluviométrie :

Le département du Cantal est divisé en trois zones climatiques : l'ouest sub-océanique, le centre montagnard et l'est subcontinental. Le bassin versant du Bonjon est concerné par un climat montagnard. Ce climat se caractérise par des températures qui diminuent quand l'altitude augmente. En moyenne, la température baisse de 0,5° C à 1° C tous les 100 mètres d'altitude. L'ensoleillement varie d'un versant à l'autre. Les versants exposés au nord (ubac) sont plus froids que les versants exposés au sud (adret).

Concernant le régime pluviométrique, il est possible de se référer à la station de Marcenat. Les données de 2022 montrent un cumul de 877,5 mm, inférieur à la normale (2001-2010) mesurée à 1201 mm. En revanche, les pluies sont mieux réparties tout au long de l'année.

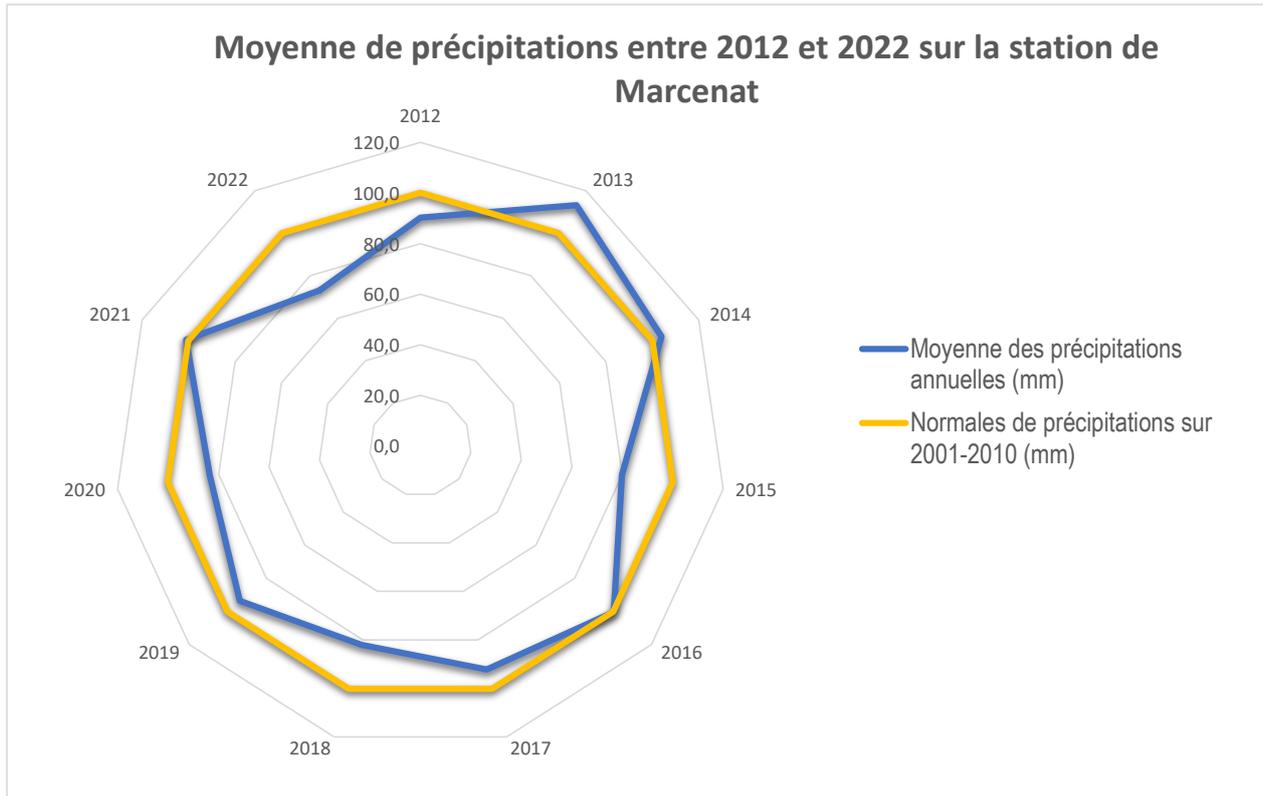
En 2022, année plutôt sèche, la valeur minimale mesurée est celle de juillet avec 1,8 mm de pluie cumulée et la valeur maximale est celle de juin 2022 avec 175,2 mm. En 2021, le total de précipitations était de 1212,5 mm.



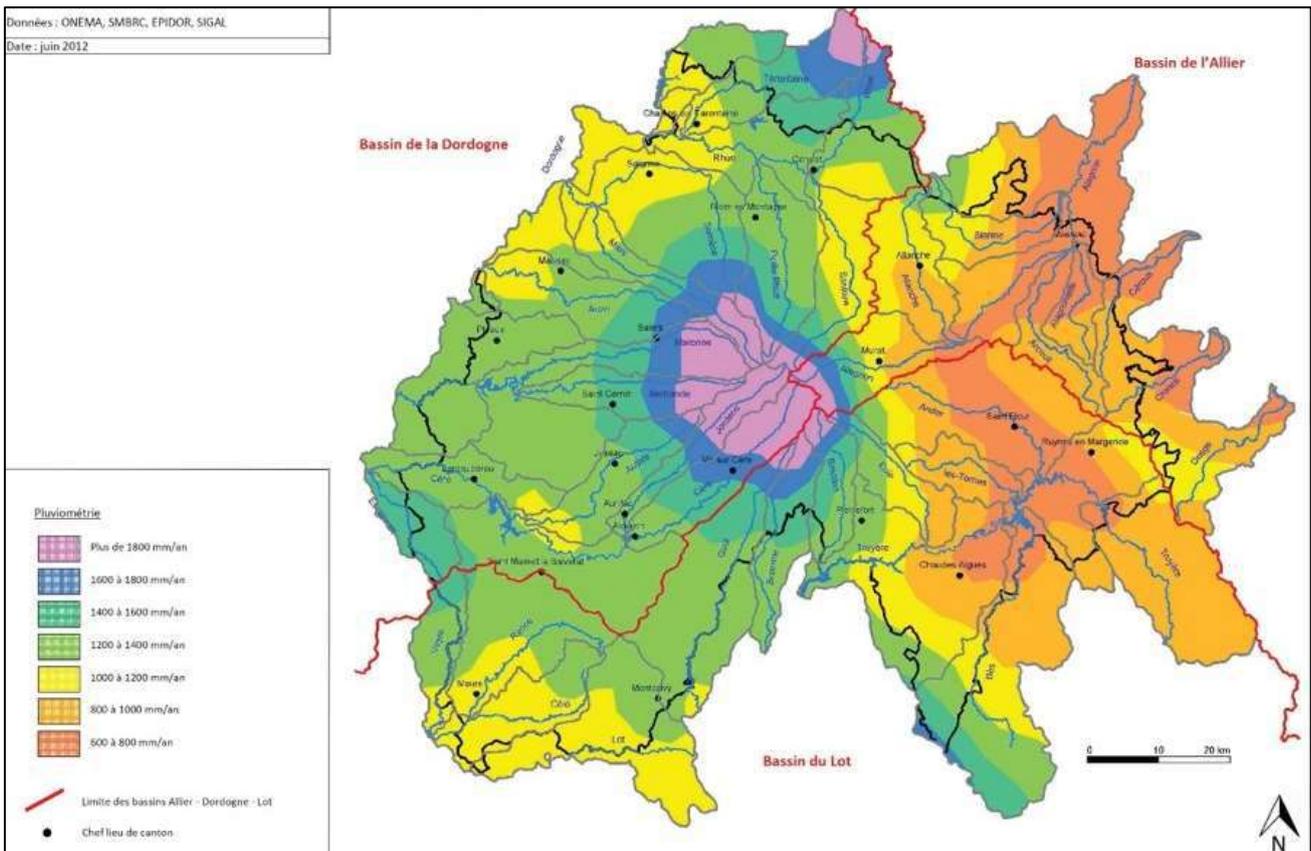
Graphique 1 : Données précipitations pour la station de Marcenat (source : Conseil départemental du Cantal)

Station Marcenat	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Moyenne des précipitations annuelles (mm)	90,2	113,2	104,0	79,9	100,4	92,3	82,1	93,7	83,5	101,0	73,1
Normales de précipitations sur 2001-2010 (mm)	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1	100,1

Le bassin du Bonjon connaît également des périodes d'enneigement parfois importantes, entre un mois (vers 800 mètres d'altitude) et trois mois (vers 1 200 mètres). Sur les sommets du massif Cantalien et du Sancy, la neige peut rester au sol jusqu'à 6 mois. Ces milieux subissent donc de nombreuses périodes de gel-dégel durant l'hiver en raison du caractère océanique de la zone.



Graphique 2 : Moyenne de précipitations pour la station de Marcenat (source : Conseil départemental du Cantal)



Carte 2 : Carte des précipitations du Cantal (source : Conseil départemental du Cantal)

Données administratives :

Quatre communes se partagent le bassin versant du Bonjon : Anzat-le-Luguet, Montgreleix, Marcenat et Condat. Le bassin est également partagé entre quatre intercommunalités.

Communes	Superficie totale de la commune (km ²)	Nombre d'habitants	Superficie dans le bassin (km ²)	Répartition des habitants
Anzat-le-Luguet (63)	66,56	173	2,57	Tous hors du BV
Montgreleix	18	44	2,20	Tous hors du BV
Marcenat	51,47	517	32,68	Principalement hors du BV
Condat	40,25	989	8,42	Principalement hors du BV

Tableau 1 : Répartition de la surface des communes et de leurs habitants sur le bassin versant (source : INSEE 2019)

La densité moyenne estimée est ≤ 5 hab.km² sur le bassin du Bonjon. La pression urbaine est donc très faible sur ce territoire.

2^{ème} partie : Synthèse technique de la grille multicritères « Site Rivières Sauvages »

En 2022, le Conseil départemental du Cantal a réalisé une étude d'ammissibilité au label « Site Rivières Sauvages » sur 15 cours d'eau du Cantal. Cette étude avait pour objectif d'identifier les cours d'eau à haute valeur environnementale. Pour chaque cours d'eau étudié, le prestataire a réalisé une fiche de synthèse et complété une « grille multicritères ».

Le Bonjon a été retenu comme cours d'eau à diagnostiquer dans le cadre de cette étude.

La partie du rapport ci-dessous, reprend des données et résultats issus de l'étude de 2022. Néanmoins, certains résultats ont été complétés, parfois corrigés avec des données plus récentes ou plus précises dans le cadre d'un stage universitaire porté par le Conseil départemental en 2023.

Morphométrie du cours d'eau candidat :

- Longueur du cours d'eau candidat

Le cours d'eau candidat a un linéaire d'environ 19 kilomètres d'après le site du SANDRE ¹. Le code SANDRE du ruisseau du Bonjon est : P0250500. Avec la totalité des affluents, le linéaire de cours d'eau est estimé à près de 100 kilomètres. La démarche de labélisation concerne le cours d'eau principal.

- Largeur plein bord

La largeur moyenne de berge à berge au point aval du cours d'eau est de 6 mètres. Par ailleurs, le rang de Strahler ² du Bonjon est de niveau 3.

- Largeur du fond de vallée

La largeur du fond de vallée a été mesurée à l'aide d'une carte géologique.

En moyenne, le fond de vallée du Bonjon a une largeur de 45 mètres. La valeur minimum est de 10 mètres au niveau des gorges, et la valeur maximale se situe sur la partie en aval avec 100 mètres.

- Surface du bassin versant au point aval du tronçon

Le bassin versant du Bonjon a une surface de 46 km² regroupant 16 affluents, dont 4 principaux en rive droite et 4 principaux en rive gauche (voir tableau ci-dessous). Tous les autres affluents sont des petits ruisseaux non nommés. Le bassin versant est constitué de près de 100 kilomètres de rivières.

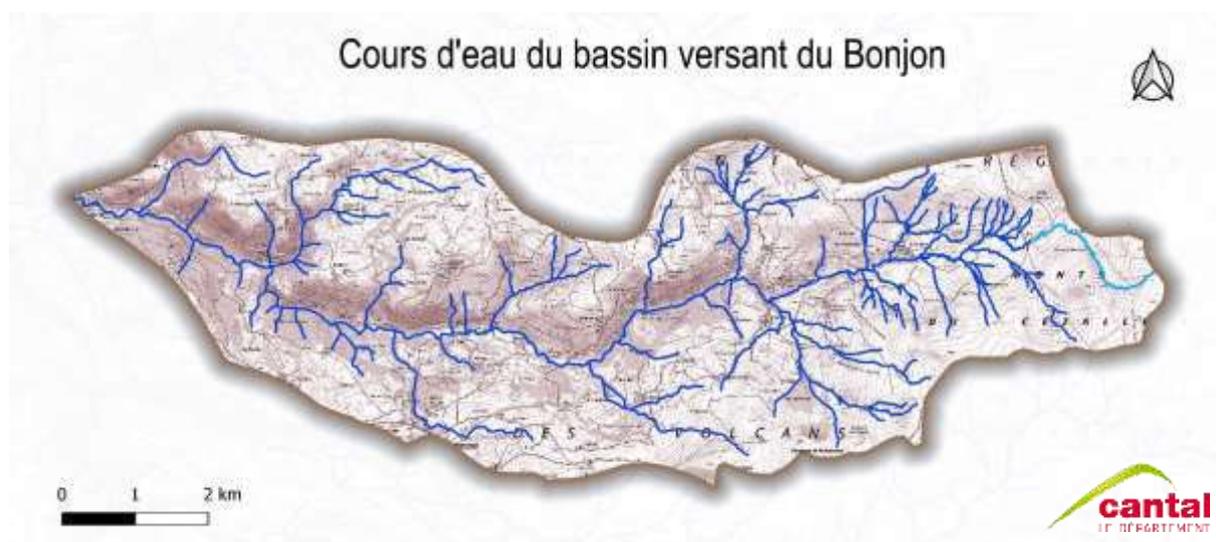
¹ Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE) : http://www.sandre.eaufrance.fr/geo/CoursEau_Carthage2017/P0250500

² Cette méthode, attribuant le rang d'un cours d'eau, consiste à noter chaque cours d'eau issu d'une source de rang 1. Puis, chaque fois que deux tronçons de même ordre confluent, ils forment un tronçon de rang supérieur. En revanche, si un cours d'eau de rang N reçoit un affluent de rang N-1, il conserve le même ordre.

Affluents en rive droite		Affluents en rive gauche	
Nom	Longueur	Nom	Longueur
Ruisseau du Saillant	1 kilomètre	Ruisseau des Coins	2 kilomètres
Ruisseau de Condeval	2 kilomètres	Ruisseau des Renards	3 kilomètres
Ruisseau des Issiminoux	2 kilomètres	Ruisseau de la Gazelle	3 kilomètres
Ruisseau de Marvaud	4 kilomètres	Ruisseau d'Aubijoux	3 kilomètres

Tableau 2 : Liste des principaux affluents Bonjon (source : SANDRE)

Concernant les affluents principaux, de l'amont à l'aval, se recense le ruisseau des Coins, le ruisseau du Saillant, le ruisseau des Renards, le ruisseau de Condeval, le ruisseau de la Gazelle, le ruisseau des Issiminoux, le ruisseau d'Aubijoux et le ruisseau de Marvad.



Carte 3 : Cours d'eau du bassin versant du Bonjon

Acteurs et gestion globale du bassin versant :

- Structures de gestion à l'échelle du bassin versant

La compétence GEMAPI³ sur ce bassin est actuellement gérée par les intercommunalités avec mutualisation de l'animation sous forme d'« ententes » (Entente Rhue). La communauté de communes du Pays Gentiane a été désignée comme cheffe de file de cette entente.

Sur ce bassin, la création d'un syndicat de rivière labellisé « Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau » (EPAGE) est en projet pour 2025. L'objectif serait la délégation par les intercommunalités de tout ou une partie de la compétence GEMAPI.

Le bassin versant du Bonjon est situé sur le territoire de quatre intercommunalités :

- La Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire regroupant 88 communes, toutes situées dans le Puy-de-Dôme ;
- La Communauté de communes du Massif du Sancy regroupant 20 communes, 19 puydômoises et 1 cantalienne (Montgreleix) ;

³ La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1^{er} janvier 2018.

- Hautes-Terres Communauté regroupant 35 communes, toutes situées dans le Cantal ;
- La Communauté de communes du Pays Gentiane regroupant 17 communes, toutes situées dans le Cantal.

Hautes-Terres Communauté est l'intercommunalité majoritaire sur le bassin versant du Bonjon.

Intercommunalités	Superficie totale (km ²)	Superficie de l'intercommunalité sur le bassin (km ²)
CA Pays d'Issoire	1 029	3
CC du Massif du Sancy	606	2
Hautes-Terres Communauté	900	33
CC du Pays Gentiane	460	8

Tableau 3 : Intercommunalités du bassin du Bonjon



Carte 4 : Intercommunalités sur le bassin versant du Bonjon (source : Atlas Cantal)

- Procédure de gestion des milieux aquatiques

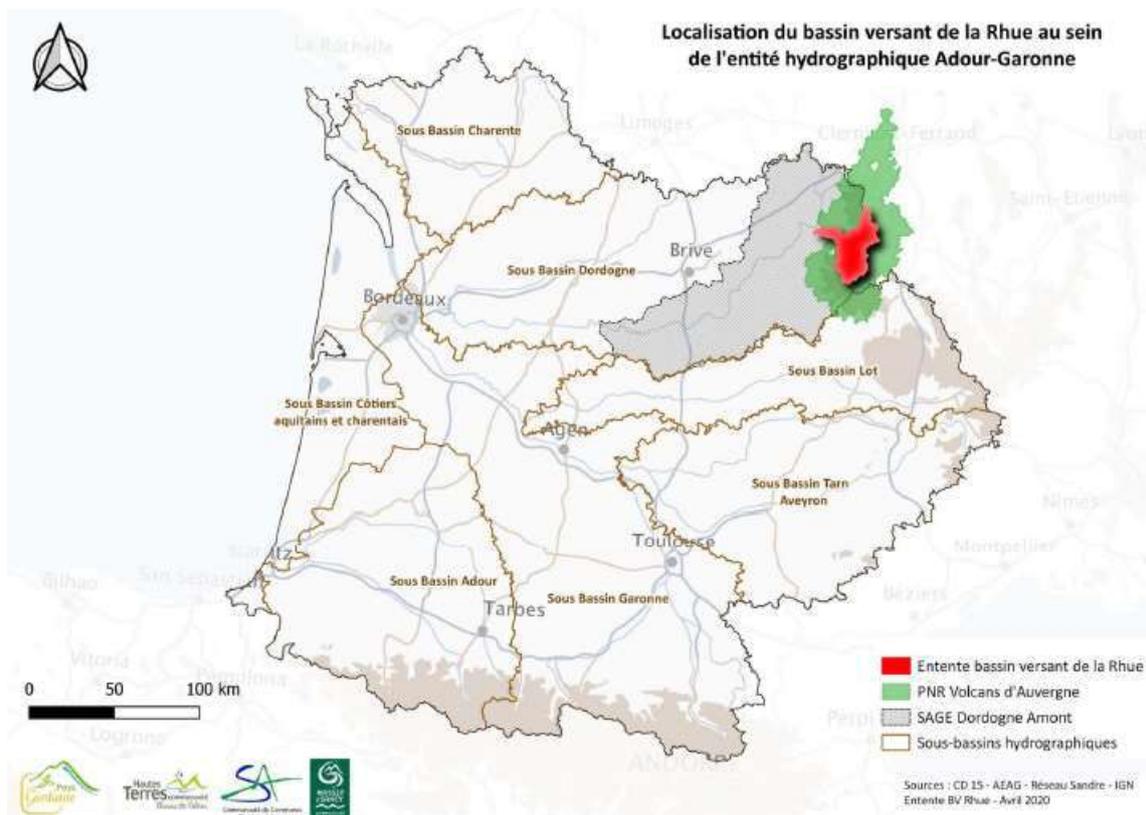
En lien avec la politique de gestion des milieux aquatiques, le bassin versant du Bonjon est concerné par deux outils de gestion, dont un outil réglementaire et un outil opérationnel :

- ✓ Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Dordogne Amont. C'est un outil réglementaire qui a pour but une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Animé par l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR⁴), le SAGE Dordogne Amont est en cours d'élaboration (<https://sage-dordogne-amont.fr/>).

⁴EPIDOR est l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne. C'est le syndicat mixte qui regroupe le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et les Conseils départementaux concernés par la vallée de la Dordogne : Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne, Charente et Gironde. Créé en février 1991, EPIDOR a pour objectif d'impulser et d'animer une politique de gestion cohérente et durable de l'eau et de l'environnement à l'échelle du bassin versant hydrographique. Cette

- ✓ Le Plan Pluriannuel de Gestion de la Rhue. Porté par l'« Entente du bassin versant de la Rhue », ce programme concerne l'ensemble du bassin versant de la Rhue (665 km²) et regroupe 34 communes pour un linéaire de 850 kilomètres de cours d'eau. Le programme d'actions visant à porter des travaux pour l'amélioration des milieux aquatiques a commencé à être rédigé en 2022. La rédaction s'effectue en concertation avec l'ensemble des usagers et des acteurs du territoire.

Un Contrat de Progrès Territorial est en émergence à l'échelle du futur périmètre du syndicat de rivière. Cet outil devrait couvrir les bassins versants de la Rhue et des Sources de la Dordogne-Sancy-Artense.



Carte 5 : Localisation du bassin versant de la Rhue au sein de l'entité hydrographique Adour-Garonne
(source : Entente du Bassin versant de la Rhue)

❖ Les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme

Les Conseils départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme portent et animent des démarches de préservation et valorisation des milieux aquatiques.

Le Conseil départemental du Cantal porte et anime des démarches de préservation et valorisation des milieux aquatiques. L'une des missions qu'il s'est donnée pour l'horizon 2030 est la préservation durable des ressources, notamment par la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et par des travaux de gestion et de restauration sur ces domaines de compétences. Il porte et anime la stratégie des Espaces Naturels Sensibles (ENS) 2019-2029 et un Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques 2015-2025 (SDMA). Les missions réalisées par le Département concernent l'appui

gestion cohérente repose sur la protection et la restauration des milieux, l'amélioration de la ressource en eau sur les plans de la qualité et de la quantité, le développement cohérent des activités économiques liées aux cours d'eau.

technique et financier auprès des collectivités, la veille et le conseil auprès des acteurs locaux et un observatoire des eaux superficielles (qualitatif et quantitatif).

La démarche de labélisation « Site Rivières Sauvages » s'inscrit dans le cadre de ces outils.

Enfin, deux autres acteurs interviennent dans le domaine de la gestion et préservation des milieux aquatiques sur ce secteur :

❖ Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Situé au cœur du Massif Central, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est le plus grand Parc Naturel Régional métropolitain. Créé en 1977, il s'étend sur une superficie de 3890 km², autour du plus grand ensemble volcanique d'Europe. Reconnu pour ces paysages remarquables et fragiles, ce Parc a pour vocation de préserver ce patrimoine naturel. Il valorise également le territoire par des actions de sensibilisation. Ces missions sont régies par une charte du Parc qui guide l'action publique locale. Au regard des enjeux locaux, elle prévoit des mesures et principes en faveur, à fois, de la préservation des paysages et des milieux naturels remarquables, ainsi qu'au développement économique et culturel durable du territoire.

Sur ce territoire, les zones humides et ruisseaux de tête de bassin versant sont des enjeux importants pour la trame bleue. Ils jouent un rôle majeur dans la préservation des ressources en eau et des usages associés en assurant un soutien d'étiage. Dans ce cadre, le parc a deux objectifs : maintenir et/ou restaurer le bon état écologique des zones humides et tête de bassin ainsi que d'améliorer la continuité écologique entre ces réservoirs. Pour cela, le Parc porte notamment un Contrat Vert et Bleu sur la période 2020-2025. L'objectif est de préserver et de remettre en bon état écologique les forêts anciennes et les prairies pour la trame verte mais également les lacs, cours d'eau et tourbières pour la trame bleue. Le programme d'actions mis en œuvre dans le cadre de ce contrat associe 28 partenaires (collectivités, associations, organismes publics ou privés) pour un budget de 5,58 millions d'euros. Par ailleurs, un diagnostic de la trame noire a également été réalisé à l'échelle du territoire.

L'ensemble du bassin versant du Bonjon est compris dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

❖ La Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA15) et l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Condat (AAPPMA)

La Fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique regroupe quinze AAPPMA sur l'ensemble du département du Cantal. La Fédération développe quatre volets d'actions :

- Le développement du loisir pêche. En 2022, 12 348 adhérents étaient comptabilisés. Ce qui fait de la FDPPMA15 la 1^{ère} association de loisir et de sport du Cantal en nombre d'adhérents ;
- La police de la pêche permettant de vérifier si les mesures et quotas sont respectés par les adhérents ;
- L'éducation et la sensibilisation par l'organisation de journées pêche ou l'intervention au sein des écoles et collèges ;
- La protection des milieux et des espèces aquatiques. Pour cela, un Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) est élaboré regroupant des actions de restaurations, de connaissances et de gestion. L'actualisation du PDPG a débuté en 2023.

- Présence de projets pouvant impacter le bassin versant

Actuellement, aucun projet de développement ou d'aménagement impactant le cours d'eau du Bonjon n'est connu. Lors d'une visite du Bonjon en avril 2023, le technicien de rivière du secteur a confirmé cette information.

Hydromorphologie et habitats :

- Formes fluviales

Le Bonjon est un cours d'eau à caractère torrentiel. À hauteur des estives, c'est un petit ruisseau méandreux. Puis, il rentre dans un secteur de gorges sur une dizaine de kilomètres avant d'arriver en plaine alluviale où il conflue avec la Grande-Rhue.

D'après le rapport d'étude d'admissibilité réalisé en 2022, 150 mètres linéaires sont incisés à la hauteur du Pont de Dreil sur la commune de Marcenat, soit 0,8% du cours d'eau. Un second linéaire, de 250 mètres, avait été recensé au niveau des estives.

Des travaux de reméandrage ont eu lieu en septembre 2022 sur cette portion. Il n'est donc plus comptabilisé.

Aucune autre altération notable n'a été notée lors de l'étude départementale d'admissibilité. Durant la visite terrain d'avril 2023, ces informations ont été confirmées.

- Linéaire de berges stabilisées

Les berges stabilisées se situent au niveau des ouvrages de franchissement du cours d'eau. **Au total 217 mètres, c'est-à-dire 0,6% de la longueur totale du linéaire, ont un espace de mobilité altéré.**



Planche photo 2 : Berges stabilisées recensées (source : étude d'admissibilité 2022)

- Linéaire de berges endiguées

Il n'y a pas sur ce cours d'eau de linéaire d'endiguement. Seul un merlon de curage d'environ 25 mètres en rive gauche a été observé sur la partie haute du bassin. Depuis les travaux de renaturation, qui ont été menés à l'automne 2022, celui-ci n'a plus d'impact sur le cours d'eau qui a été remis en fond de vallon.



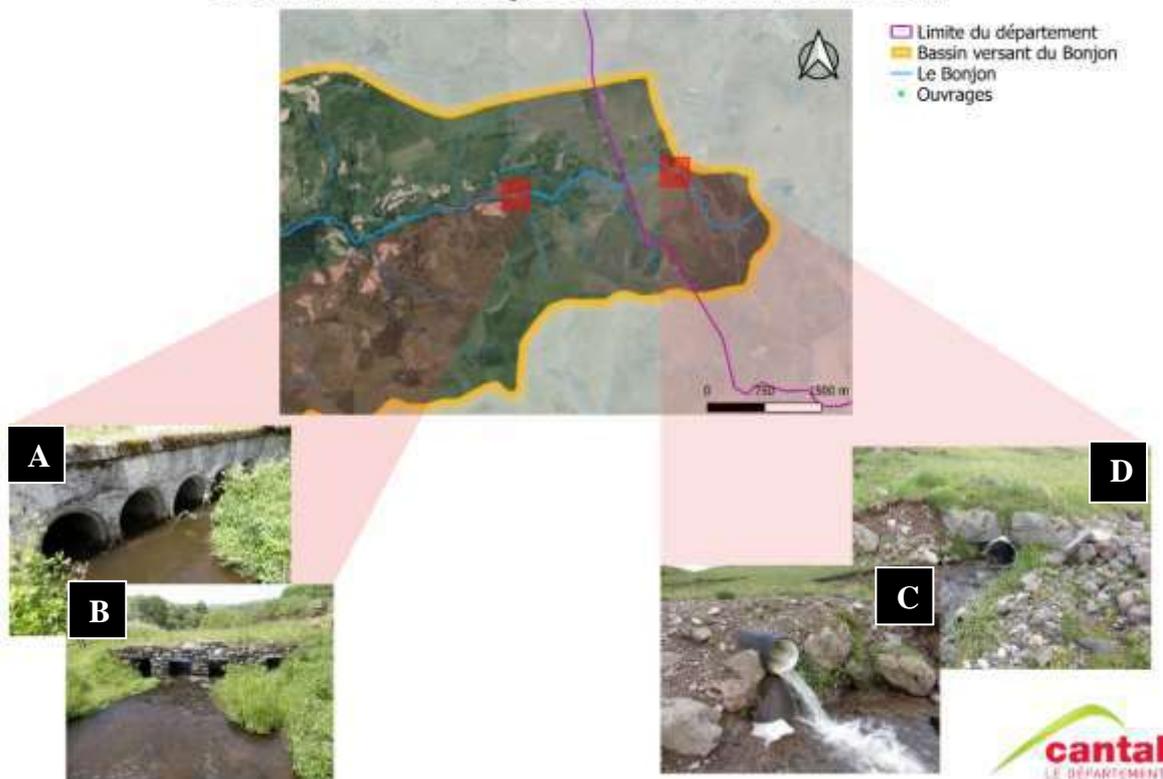
Photo 3 : Vue de l'ancien merlon à hauteur des estives (source : étude d'amissibilité 2022)

- Ouvrages en travers du lit

On recense 2 ouvrages sur le Bonjon. Au total, le nombre moyen d'ouvrage est seulement de 0,1/km : il s'agit d'un passage busé situé sur la partie amont du bassin pour un franchissement carrossable [A] et d'un ancien ouvrage maçonné aujourd'hui inutilisé qui n'impacte pas le cours d'eau car franchissable pour la faune piscicole [B]. Ces 2 ouvrages sont juxtaposés.

Lors de la prospection pour l'étude préliminaire, deux autres passages busés avaient été recensés sur la partie amont du cours d'eau [C et D]. Ils ont été retirés durant les travaux de renaturation de 2022. Tous les autres ouvrages sont à fond libres ou sont des passages à gué.

Localisation des ouvrages sur le linéaire du cours d'eau



Carte 6 : Localisation des ouvrages sur le linéaire du cours d'eau (source : Diagnostic PPG et étude d'amissibilité 2022)

- Continuité piscicole longitudinale

Aucun obstacle à la continuité piscicole n'a été comptabilisé puisque le seul ouvrage, potentiellement impactant est le passage busé présenté ci-dessus [A], situé en amont immédiat d'un infranchissable naturel (la cascade du Saillant).

- Crues morphogènes

Il n'y a aucun ouvrage écrêteur de crues sur le linéaire soumis à la labélisation.

- Dérivations, tronçons court-circuités

Aucun court-circuitage du cours d'eau n'existe sur ce bassin.

- Éclusées

Le Bonjon n'est pas soumis aux phénomènes d'éclusées.

- Diversité des habitats aquatiques

Le cours d'eau est globalement très peu altéré (0,6% du linéaire total du lit). Quelques dégradations localisées viennent perturber la diversité des habitats aquatiques :

- De la source du Bonjon jusqu'à la cascade de Saillant : ont été recensés 18 points de berges colmatées, dus au piétinement bovin. Plusieurs sont aménageables, la question sera étudiée dans un futur plan d'action en lien avec le Plan Pluriannuel de Gestion de la Rhue.
- 8 passages à gué (sur une longueur cumulée de 26 mètres linéaires) altèrent les habitats. 2 sont utilisés pour le passage des engins agricoles.



Carte 7 : Points d'altération de la diversité des habitats (source : diagnostic PPG)

- Transit sédimentaire grossier

Le transport solide est directement influencé par la géométrie du cours d'eau et par son écoulement. Ce transit est directement lié au phénomène d'érosion. Les zones lenticues ou les obstacles présents au travers du lit peuvent limiter le transit sédimentaire (l'entrave du transport solide entraîne alors un déficit de transport qui est alors compensé par une érosion pouvant entraîner un enfoncement du lit).

Dans le cas du Bonjon, les passages busés problématiques ont été supprimés lors des travaux de reméandrage sur la tête de bassin. Le premier a été retiré. Pour le second, le lit du cours d'eau a été remis en fond de vallon et ne passe plus par ce passage busé. Cet ouvrage a été conservé mais ne se situe plus sur le Bonjon.

De par l'absence d'ouvrages transversaux, le transit sédimentaire est actuellement très peu impacté sur le Bonjon.



Photo 4 : Travaux de reméandrage sur le bassin amont du Bonjon (source : visite terrain avril 2023)

- Prélèvement en eau

D'après l'étude départementale réalisée en 2022, aucun prélèvement superficiel n'a été identifié. En revanche, dans les limites du bassin versant, deux prélèvements souterrains pour des usages d'alimentation en eau potable sont connus : prises d'eau d'environ 750 000 m³/an à Marcenat et 25 000 m³/an à Condat. Ces prélèvements cumulés sur le bassin du Bonjon sont très peu impactants.

Toutefois, ces informations ont été complétées par un entretien avec l'hydrogéologue du Conseil départemental. Dans les limites du bassin versant, il existe trois captages souterrains pour l'alimentation en eau potable. Deux d'entre eux se situent sur la commune de Marcenat : Montagne du Coin 1 et Montagne du Coin 2, ayant respectivement un débit moyen de 1 500 m³/j et 2 100 m³/j. Le dernier est en limite de bassin versant à hauteur de Montgreleix avec un débit moyen de 510 m³/j. Il n'y a aucun autre prélèvement connu ou recensé.

Cours d'eau	Communes traversées	Captages
Bonjon	<i>Marcenat</i>	Source Montagne du Coin 1 / Q moyen = 1500 m ³ /j Source Montagne du Coin 2 / Q moyen = 2100 m ³ /j
	<i>Montgreleix</i>	Source Chaussiguié la Plaine / Q moyen = 510 m ³ /j
	<i>Condat</i>	

Tableau 4 : Informations concernant les captages d'eau potable

À noter que l'élevage bovin est également important sur ce bassin versant et que des prélèvements pour l'abreuvement sont donc également présents.



Carte 8 : Points de prélèvement en eau potable sur le bassin versant du Bonjon (source : Atlas Cantal)

- Entretien de la ripisylve

Une ripisylve saine est bien souvent associée à un cours d'eau en bon état de fonctionnement. Véritable corridor écologique, la ripisylve permet de limiter le réchauffement de l'eau par les zones ombragées propices aux espèces (piscicoles, macroinvertébrés...). D'autre part, elle joue un rôle pour le maintien des berges et contribue l'épuration des eaux.

Dans le cas du Bonjon, **une pression bovine** peut être observée sur les zones d'estives principalement à la saison estivale, et par conséquent la ripisylve se fait rare sur ces secteurs (abrutissement, piétinement...). La ripisylve des gorges est bien préservée. Elle est dense et présente des espèces adéquates pour des bords de berges comme l'aulne, le saule ou le frêne.

La ripisylve du Bonjon est globalement dense sur les parties où elle est présente (aval de la cascade du Saillant). La pression anthropique présente sur les bocages et les estives est relativement élevée : **28,9% de ripisylve du bassin est altérée par une gestion inappropriée** : 8 points d'altération par les piétinements de bovins sont notables. Les bêtes s'abreuvent directement dans le cours d'eau, limitant ainsi la repousse de la ripisylve. Les berges vont être instables ponctuellement par le manque de végétaux et le piétinement bovin va accentuer cette fragilité en tassant les berges.

→ Soit 11 305 ml de ripisylves sont dégradées. Ainsi, ce critère atteint le seuil « d'altération notable ».



Planche photo 5 : Ripisylve sur le linéaire du Bonjon ; a et b : Berges avec absence de ripisylve à hauteur des estives, c et d : ripisylve saine à hauteur des gorges (source : Diagnostic PPG et étude d'amissibilité 2022)

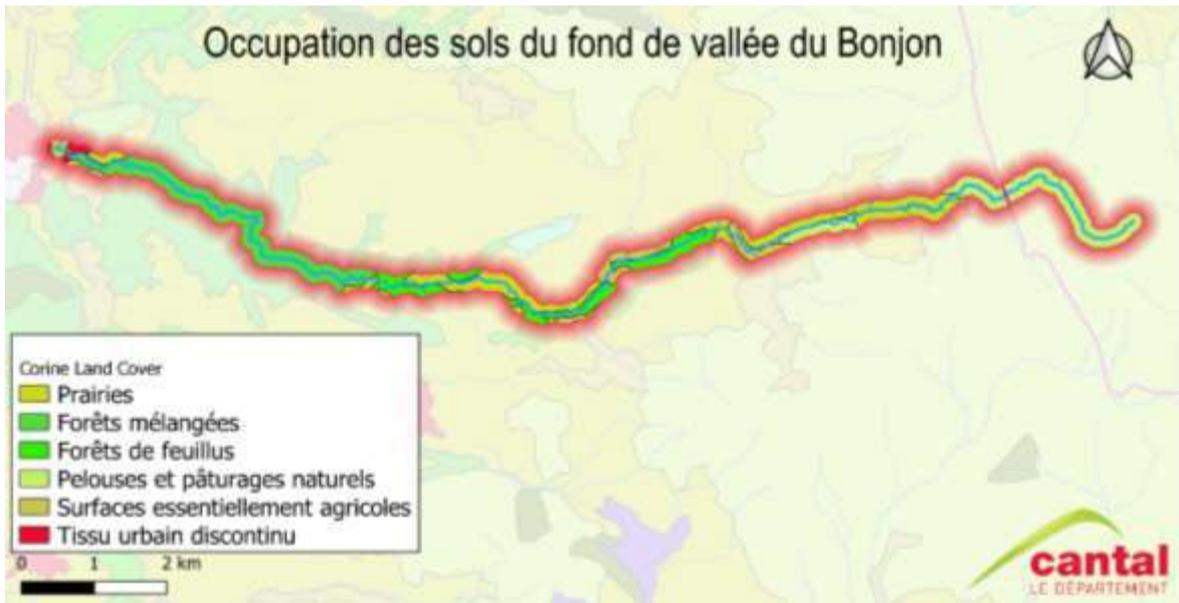
Occupation des sols et activités en fond de vallée :

- Occupation des sols et infrastructures du fond de vallée

Le fond de vallée correspond à une zone de 120 mètres de part et d'autre du cours d'eau (car 20 fois la largeur moyenne à pleins bord). D'après une lecture de carte Corine Land Cover, le Bonjon évolue à travers des surfaces essentiellement agricoles, forestières ou naturelles :

- 35% de prairies et autres surfaces toujours en herbe
- 29% de forêts mélangées
- 15% de forêts de feuillus
- 20% de pelouses et pâturages naturels.

Le tissu urbain discontinu et les infrastructures routières représentent environ 1%.



Carte 9 : Occupation des sols du fond de vallée (sources : Atlas cantal)

- Localisation des activités pénalisantes

Aucune Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE) n'est recensée dans le fond de vallée. En revanche, à l'échelle du bassin versant, une ICPE se trouve en limite sud du bassin : l'Herbipôle de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA). L'Herbipôle est une plateforme expérimentale recherchant un système d'élevage des ruminants en zone herbagère de montagne qui préserve le bien-être animal et la qualité des produits (lait, fromages et viandes) tout en limitant l'impact sur l'environnement (<https://www.clermont.inrae.fr/herbipole>). Le projet regroupe trois sites expérimentaux en Auvergne-Rhône-Alpes : Laqueuille et Theix dans le Puy-de-Dôme ainsi que Marcenat dans le Cantal.

Il n'y a donc très peu d'impact d'activités pénalisantes sur le Bonjon.



Carte 10 : Localisation des ICPE (source : Géorisques)

Qualité de l'eau :

Afin d'évaluer et de suivre l'évolution de l'état des eaux superficielles, le Département du Cantal porte un réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles de 36 stations en compléments des suivis portés par d'autres acteurs (État, collectivités, ...). Cet observatoire est défini à une échelle fine qui permet, d'une part de compléter la connaissance sur l'état des eaux superficielles, et d'autre part d'avoir une vision plus proche des usages locaux (assainissement, agriculture, alimentation en eau potable, loisirs en milieux aquatiques, ...).

Ce réseau évolue régulièrement afin de prendre en compte les structurations des territoires en lien avec la compétence GEMAPI, étudier plus spécifiquement les cours d'eau de tête de bassin impactés par les effets du changement climatique, poursuivre des cours d'eau bénéficiant de suivis depuis de nombreuses années (stations représentatives de l'état écologique d'une masse d'eau, évolution de l'état des eaux,...), ou impactés par des problématiques identifiées (pressions agricoles ou domestiques notamment).

Le Bonjon n'est pas un cours d'eau suivi depuis de nombreuses années. Dans le cadre de l'étude départementale de 2022, les données présentées dans le rapport concernaient la station de « La Grande-Rhue à Condat » (05068935) qui se situe 1 kilomètre après la confluence entre la Rhue et le Bonjon, au niveau de Condat.

Toutefois, en préparation de la candidature au label, le Conseil départemental du Cantal a créé en 2023 une station de suivi sur ce cours d'eau (au niveau du pont du Dreil sur la commune de Marcenat dans la partie médiane du bassin versant). Elle est référencée « Le Bonjon à Marcenat » (05068949).

Cette nouvelle station sera suivie tous les 2 ans pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques « DCE » (sur la base de 7 campagnes lors de l'année suivie), bactériologiques (7 campagnes lors de l'année suivie) et hydrobiologiques. Un suivi thermique et des mesures de débits seront également réalisés tous les 2 ans.



Carte 11 : Localisation des stations de suivi du Bonjon et de la Grande-Rhue (source : SIE Adour-Garonne)



Photo 6 : Site de prélèvement sur le Bonjon au pont du Dreil (source : Conseil départemental, avril 2023)

■ Invertébrés benthiques

L'indice invertébré multi-métriques (I2M2) se base sur l'étude des invertébrés polluosensibles pour évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau. La méthode d'échantillonnage est identique à l'indice biologique global normalisé (IBGN). Cependant, l'I2M2 est beaucoup plus sensible à la dégradation de la qualité de l'eau et aux altérations morphologiques.

L'analyse porte sur les invertébrés colonisant la surface (et les premiers centimètres) des sédiments immergés de la rivière (benthos) et dont la taille est supérieure ou égale à 500 μm (macro-invertébrés).

Le prélèvement doit être réalisé lors de la période d'étiage estivale et hors événement exceptionnel (assec ou crue). Après avoir localisé la zone d'étude, il faut échantillonner 12 habitats de différents types (galets, végétaux, sable...) à l'aide d'un filet « surber ». Après prélèvements, les invertébrés sont déterminés en laboratoire et une classe polluo-sensible leur est attribuée. Le calcul final de l'I2M2 s'appuie sur 5 métriques :

- L'indice de Shannon, évalue la richesse et l'équitabilité spécifique ;
- L'average Score per Taxon, évalue la polluo-sensibilité des populations ;
- Le polyvoltinisme, capacité du peuplement à se reproduire ;
- L'ovoviparité, capacité du peuplement à protéger sa progéniture ;
- La richesse taxonomique, évalue la diversité taxonomique du peuplement.

Conformément aux exigences de la DCE, l'I2M2 :

- prend en compte la typologie des cours d'eau (notamment dans la définition des conditions de référence),
- effectue une évaluation de l'état écologique d'un point de prélèvement par rapport à une situation de référence,
- prend en compte l'abondance, la diversité et la polluo-sensibilité des taxons de manière équilibrée.

Le résultat final est une comparaison à un cours d'eau référent. La note est associée à une classe d'état qui détermine la qualité du cours d'eau.

La station « La Grande-Rhue à Condat » (05068935) présente un bon état pour ce paramètre de 2012 à 2014. Cette station n'est plus suivie pour l'hydrobiologie depuis 2014. D'ailleurs, les autres stations sur la Grande-Rhue ne sont également pas étudiées pour ce paramètre.

La station nouvellement créée « Le Bonjon à Marcenat » (05068949) prévoit l'étude de ce paramètre dès l'été 2023.

Résultats de l'expertise invertébrés du Bonjon à Marcenat (05068945)								
Bonjon à Marcenat (05068945)	Richesse faunistique totale ¹	Variété taxonomique ²	GFI	Taxon(s) repère(s)	IBGN Equivalent	Robustesse ³	Note EQR	Classe biologique (invertébrés)
03/08/2023	53	36	9	Perlidae	18	17	0,9444	Très Bonne
1 – Richesse faunistique totale inventoriée à la station (12 prélèvements unitaires – Norme XP T90-388 – MPCE phases A+B+C) 2 – Variété taxonomique établie pour le calcul de l'IBGN Equivalent (8 prélèvements unitaires – MPCE phases A+B) 3 – Test de robustesse : re-calcul de la note indicelle en ne prenant pas en compte la bioindication du premier taxon repère								
Paramètre	Indice de diversité de Shannon	ASPT	Polyvoltinisme	Oviviparité	Richesse taxonomique	I2M2	Etat biologique	
EQR	0,775	0,916	0,902	0,973	0,619	0,8547	Très bon	

Outil de diagnostic - probabilités d'impact par différentes pressions anthropiques

Qualité de l'eau

Qualité de l'habitat

Tableau 5 : Résultats de l'expertise des peuplements invertébrés sur le Bonjon en 2023 (source AQUASCOP)

La structure du peuplement est équilibrée entre les différents groupes faunistiques ($S = 0,775$). Les diptères Chironomidae et les trichoptères notamment Hydropsychidae co-dominent très légèrement le peuplement (respectivement 30% et 29% des captures). Ces organismes se trouvent principalement au niveau des substrats marginaux. Les conditions d'habitat leurs sont en effet bénéfiques avec notamment l'échantillonnage d'une litière.

Le peuplement est surtout oligotrophe à mésotrophe et oligosaprobe à Beta-mésosaprobe confirmant la très bonne qualité des eaux de ce cours d'eau faiblement chargées en nutriments et en matières organiques. Le peuplement invertébrés est caractéristique du rhitron, en accord avec la typologie naturelle du Bonjon

Avec un indice invertébré multimétrique (I2M2) de **0,8547**, l'état de l'élément de qualité "macroinvertébrés" est **très bon** et confirme la qualité d'un milieu proche de la situation de référence. Toutes les métriques constitutives de l'I2M2 sont bonnes et atteste d'un milieu stable non perturbé.

- Azote et phosphore

La station « La Grande-Rhue à Condat » (05068935) présente :

- un très bon état pour les paramètres « ammonium », « nitrites » et « nitrates » pour les années 2018-2022.
- un très bon état pour le paramètre « orthophosphates » pour les années 2018-2022. Pour le paramètre « phosphore », bon état en 2018 et très bon de 2019 à 2022.

Sur ces deux derniers paramètres, les concentrations peuvent-être d'origine naturelle, liées à la nature volcanique du sous-sol. La pression de piétinement peut en revanche permettre le départ de terres dans les cours d'eau et influencer les résultats relevés.

Les premiers résultats sur la station « Le Bonjon à Marcenat » (campagnes 2023) montrent également de bons résultats pour ces paramètres.

Résultats selon les limites de classes d'altération de l'arrêté du 27 juillet 2015							
05068949	Mars-23	Avril-23	Juin-23	Juillet-23	Aout-23	Sept-23	Nov-23
Bilan de l'oxygène dissous							
Oxygène dissous (mg O2/L)	10,7	10,8	9,4	9,9	8,7	9,9	12,1
Taux de saturation en O2 dissous (%)	100	102	100	100	99	99	101
DBO5 (mg O2/L)	1,7	1	1	1,1	<10	1,3	1,6
Carbone organique dissous (mg C/L)	1,96	2,1	3,86	2,18	1,47	2,26	2,97
Température							
Eaux salmonicoles	7,3	8,7	14,1	11,5	17,5	11,2	4,4
Eaux cyprinicoles	7,3	8,7	14,1	11,5	17,5	11,2	4,4
Nutriments							
PO ₄ ³⁻ (mg/L)	<0,02	<0,02	0,02	0,03	0,03	0,03	<0,02
Phosphore total (mg/L)	0,02	<0,01	0,04	0,03	0,02	0,02	0,01
NH ₄ ⁺ (mg/L)	0,03	0,01	0,02	<0,01	<0,01	<0,01	0,01
NO ₂ ⁻ (mg/L)	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	<0,01
NO ₃ ⁻ (mg/L) :	4,2	1,9	1,5	2,2	2,4	1,8	3,7
Acidification							
pH minimum	7,2	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7	7,3
pH maximum	7,2	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7	7,3
Salinité							
Conductivité	70	74	94	104	104	106	73

Tableau 6 : Rapport d'analyses physico-chimiques sur le Bonjon lors des campagnes 2023 (source : TERANA)

Lors des campagnes 2023, tous les paramètres physico-chimiques étudiés classent le Bonjon en très bon état.

- Bactériologique

La station « La Grande-Rhue à Condat » (05068935) n'est pas suivie pour les paramètres bactériologiques. La station « Le Bonjon à Marcenat » (05068949) est en revanche suivie pour l'étude des paramètres « E.Coli » et « Entérocoques ».

Analyse bactériologique							
	Mars-23	Avril-23	Juin-23	Juillet-23	Aout-23	Sept-23	Nov-23
Altération Seuils (SEQ-Eau V2)							
<i>Escherichia coli</i> (u/100 mL)	290	<40	710	300	80	120	120
Entérocoques (u/100 mL)	<40	<40	620	250	1200	80	40
Eau potable Seuils (SEQ-Eau V2)							
<i>Escherichia coli</i> (u/100 mL)	290	<40	710	300	80	120	120
Entérocoques (u/100 mL)	<40	<40	620	250	1200	80	40
Loisirs et sports aquatiques (Seuils SEQ-Eau V2)							
Entérocoques (u/100 mL)	<40	<40	620	250	1200	80	40
Eaux de baignade (Seuils ARS)							
<i>Escherichia coli</i> (u/100 mL)	290	<40	710	300	80	120	120
Entérocoques (u/100 mL)	<40	<40	620	250	1200	80	40

Tableau 7 : Rapport d'analyses bactériologiques sur l'Impradine lors des campagnes 2023 (source : TERANA)

Les résultats des campagnes montrent un état variant de « moyen » à « très bon » selon les campagnes (dégradations en saison estivale). Les déclassements peuvent s'expliquer par la présence de bovins dans et aux abords du cours d'eau notamment sur le secteur des sources et en aval de la cascade du Saillant (piétinements, déjections), mais aussi la faible dilution des pollutions lors des étiages. Des rejets domestiques ponctuels ou des lessivages des sols lors des périodes pluvieuses peuvent également contribuer à ces déclassements.

Les résultats sur la station du Bonjon (campagnes 2023) montrent un cours d'eau en très bon état pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques. La qualité bactériologique présente en revanche plusieurs altérations.

- Micropolluants

Aucune molécule n'a été détectée sur la période 2015-2018 sur la station « La Grande-Rhue à Condat » (05068935). Il n'y a pas de mesure plus récente.

La station « Le Bonjon à Marcenat » (05068949) n'est et ne sera pas suivie pour ces paramètres.

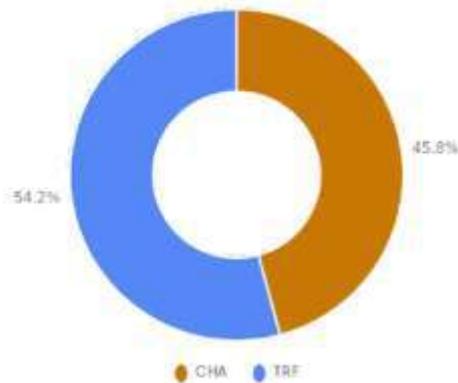
Biodiversité :

- Faune piscicole

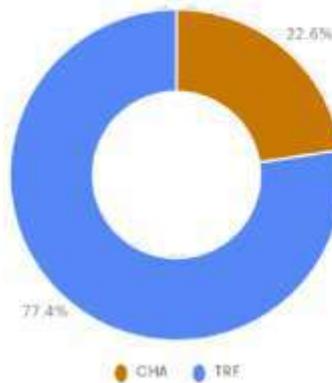
L'Indice Poisson Rivières (IPR) est un indicateur de la qualité de la rivière exprimé par le peuplement piscicole. Une pêche électrique permet d'échantillonner un site sur le cours d'eau. Les données recensées sont comparées à un état de référence théorique. Les valeurs de référence, ou éco-potential, modélisent un peuplement piscicole selon plusieurs critères du cours d'eau : distance entre la source et le point d'échantillonnage, superficie du bassin versant, largeur et profondeur du cours d'eau et la température de celui-ci. Les paramètres pris en compte reflètent l'état écologique de la masse d'eau.

La Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA15) a réalisé un inventaire piscicole sur le Bonjon en 2023 à hauteur du Pont du Dreil.

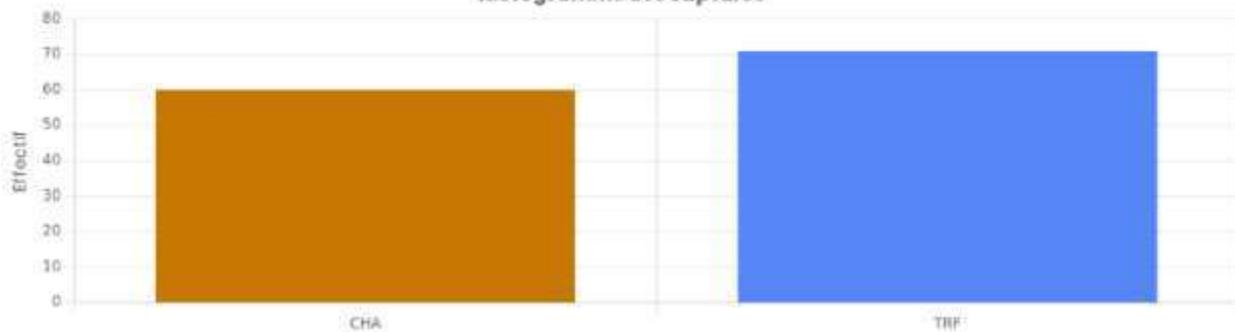
Pourcentages des effectifs



Pourcentages des masses



Histogramme des captures



Scores des métriques d'occurrence	NER:0.411 NEL:1.474 NTE:0.994	Note IPR 7.573
Scores des métriques d'abondance	DIT:1.120 DIO:2.261 DII:0.936 DTI:0.377	Classe de qualité Bonne

Qualification de l'IPR: **Correct**

Échantillonnage : 60 chabots et 71 truites

Tableau 8 : Indice Poisson Rivière de 2020 sur le Bonjon (source : FDPPMA15)

Le peuplement piscicole est de "bonne qualité" au sens de l'IPR (classe 2 - IPR=7,573), comme en 2020 (8,276). Cette valeur est proche de la classe de qualité excellent. Le peuplement présente des caractéristiques conformes en lien avec un bon, voir très bon état fonctionnel du Bonjon.

Le Bonjon présente des surfaces favorables à la reproduction des salmonidés avec la présence de caches. Le peuplement constitué de truite fario et de chabot est conforme. Une différence est notable avec le référentiel qui prévoit une faible densité d'individus omnivores. Il est de même pour la richesse spécifique qui est naturellement plus faible que la richesse théorique.

La Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique considère le Bonjon comme un cours d'eau référant pour la truite commune sur ce secteur.

- Flore aquatique
 - ❖ Diatomées :

Les diatomées sont des algues brunes unicellulaires qui colonisent les cours d'eau. Elles sont sensibles à la composition physico-chimique des eaux, chaque espèce supporte ses propres concentrations et nutriments. L'indice biologique diatomées (IBD) permet d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau.

L'échantillonnage est réalisé dans la zone de courant principal de la rivière. Plusieurs pierres et galets sont grattés afin de récupérer la couverture de diatomées. Au laboratoire, les diatomées sont isolées et identifiées. La note finale IBD de 1 à 20 traduit le niveau de pollution de l'écosystème (par des nutriments azotés, phosphorés ou organiques).

La station référente lors de l'étude d'admissibilité « La Grande-Rhue à Condat » (05068935) n'est pas étudiée pour ce paramètre. En revanche, **la station nouvellement créée « Le Bonjon à Marcenat » (05068949) prévoit bien l'étude de ce paramètre dès l'été 2023.**

Résultats de l'expertise IBD dans du Bonjon à Marcenat (05068945)							
Date de prélèvement	Richesse taxonomique globale	Richesse taxonomique IBD	Diversité	Équitabilité	Note IBD	Note IPS	Valeur EQR
03/08/2023	43	33	3,99	0,74	18,3	16,3	0,95

Bioindication - Etat biologique
<p>● Diversité et équitabilité</p> <p>En août 2023, la diversité mesurée (H'=3,99) est plutôt élevée avec une richesse spécifique de 43 taxons. L'équitabilité (0,74) révèle un peuplement bien équilibré.</p>
<p>● Etat biologique</p> <p>Selon l'arrêté du 25 janvier 2010, modifié par celui 27 juillet 2018, l'état écologique selon les diatomées est considéré comme très bon (EQR = 0,95).</p>

Tableau 9 : Résultats de l'indice biologie diatomées sur le Bonjon en 2023 (source : AQUASCOP)

L'analyse du cortège floristique montre :

- un niveau d'oxygénation plutôt élevé puisque la majorité des taxons sont polyoxybiontes ;
- un pH de l'eau alcalin puisque la grande majorité des espèces est alcaliphile ;
- une eau faiblement minéralisée, les espèces oligohalobes étant nettement majoritaires ;
- une charge en azote organique faible car les espèces de type N-autotrophe sont fortement représentées (76 % du peuplement) ;
- **une charge réduite en matières organiques**, le peuplement étant composé à près de 52 % de taxons considérés comme oligosaprobies ;
- un cortège plutôt indifférent à une charge forte en nutriments puisque le cortège est dominé à 35 % par des taxons indifférents à ce paramètre, et notons que 20% des individus ne sont pas caractérisés vis-à-vis de ce paramètre.

- ❖ Macrophytes :

L'Indice Biologique Macrophytes en Rivière (IBMR) traduit le degré trophique du cours d'eau. L'étude de ces organismes est intéressante pour évaluer la qualité de l'eau et des sédiments car leur sensibilité à la pollution varie selon les espèces. Ils sont de bons marqueurs de la quantité des nutriments.

Pour déterminer le score de cet indice, un inventaire floral exhaustif est réalisé sur des tronçons, en moyenne de 100 mètres. Une classe de recouvrement est attribuée à chaque taxon. La période d'inventaire doit être réalisé durant le développement de la végétation et hors période de stress. Ensuite, un calcul est fait avec les données récoltées et comparées avec une valeur de référence. Le résultat est compris entre 0 et 20. Un IBMR proche de zéro est en très mauvais état.

La station référente lors de l'étude d'admissibilité n'est pas étudiée pour ce paramètre.

La station « Le Bonjon à Marcenat » (05068949) n'étudiera également pas ce paramètre, considéré comme non-pertinent dans le Cantal pour l'évaluation de l'état des eaux superficielles.

- Faune rivulaire et des milieux annexes

La faune « rivulaire » regroupe des espèces inféodées aux ripisylves. Ce milieu est primordial pour la faune rivulaire, en tant qu'espace d'échange entre les milieux aquatiques et terrestres. La faune est guidée et circule au sein de la ripisylve lorsqu'elle est continue le long de la rivière. Elle joue le rôle de corridor écologique. La loutre, présente sur ces 3 bassins est un bon exemple.

Par ailleurs, sur ces bassins versants, d'autres espèces ont pu être observées lors des prospections (ou présence de traces et épreintes), telles que l'alyte accoucheur, de nombreux chiroptères et odonates, la loutre d'Europe, la truite fario et le Chabot.

Concernant les oiseaux observés sur les sites ou recensés, le tableau suivant liste plusieurs espèces observées en lien avec le cours d'eau ou les milieux annexes :

Espèces	Protégées	Habitats	Observations
Roitelet huppé	Oui	Boisements et forêts	2020 lors de l'inventaire de l'atlas de la biodiversité de l'Est Cantal, présence confirmée en 2023 par des sciences participatives
Tarin des aulnes	Oui	Boisements et forêts	Dans le cadre de sciences participatives
Sittelle torchepot	Oui	Boisement et forêts	Observée de nombreuse fois, dont en 2023
Cinacle plongeur	Oui	Rivières torrentielles de bonne qualité	Lors des visites sur les terrains en 2023
Martin pêcheur d'Europe	Oui (et menacée)	Eaux de surfaces continentales	Observée en 2019 et 2020
Bergeronnette des ruisseaux	Oui	Eaux de surfaces continentales	2016, 2017, 2020

Tableau 10 : Exemples d'espèces d'oiseaux observées (source : Conservatoire botanique national Central)



Carte 12 : Faune observée autour du Bonjon (source : partenaires techniques)

- Composition spécifique de la ripisylve

Le Bonjon présente diverses espèces végétales. Pour les strates arborées et arborescentes, on retrouve du frêne et de l'aulne, ainsi que du saule, du hêtre et du chêne. Pour les strates inférieures, il y a de nombreuses fougères, ronces et orties et petits arbustes : aubépines, noisetiers, ...

Hormis en tête de bassin, où elle est absente, la ripisylve du Bonjon est dense tout le long du cours d'eau.

Cependant, le Bonjon a 0,3% de sa ripisylve altérée par la présence d'espèces inappropriées. Sur un linéaire de 100 mètres, se trouve une plantation de résineux, à hauteur du lieu-dit de Batifoil (en rive gauche). Elle est entretenue et présente des arbres âgés aux gros troncs. Malgré son bon état, cette essence d'arbre n'est pas adaptée aux rives de cours d'eau car leurs racines sont trop superficielles et ne permettent pas une bonne stabilité des berges. Avec l'érosion du cours d'eau et les crues, les individus sont sujet aux basculement et peuvent entraîner avec eux plusieurs mètres de berges.

Fréquentation humaine et ambiances sonores :

- Accessibilité carrossable

Quatre routes permettent d'accéder aux abords du Bonjon. Le premier accès est la route du Saillant, passant en amont de la cascade. Plus en aval, la RD 36 traverse le Bonjon, route d'accès au bourg de Marcenat. La route de Batifoil mène également à Marcenat. Finalement, la RD 536, qui mène à Condat peut permettre d'accéder au Bonjon.

Le pont de Dreil (route communale) donne un accès facile au Bonjon, son usage est limité car elle dessert des habitations isolées, il n'est donc pas comptabilisé comme axe principal.

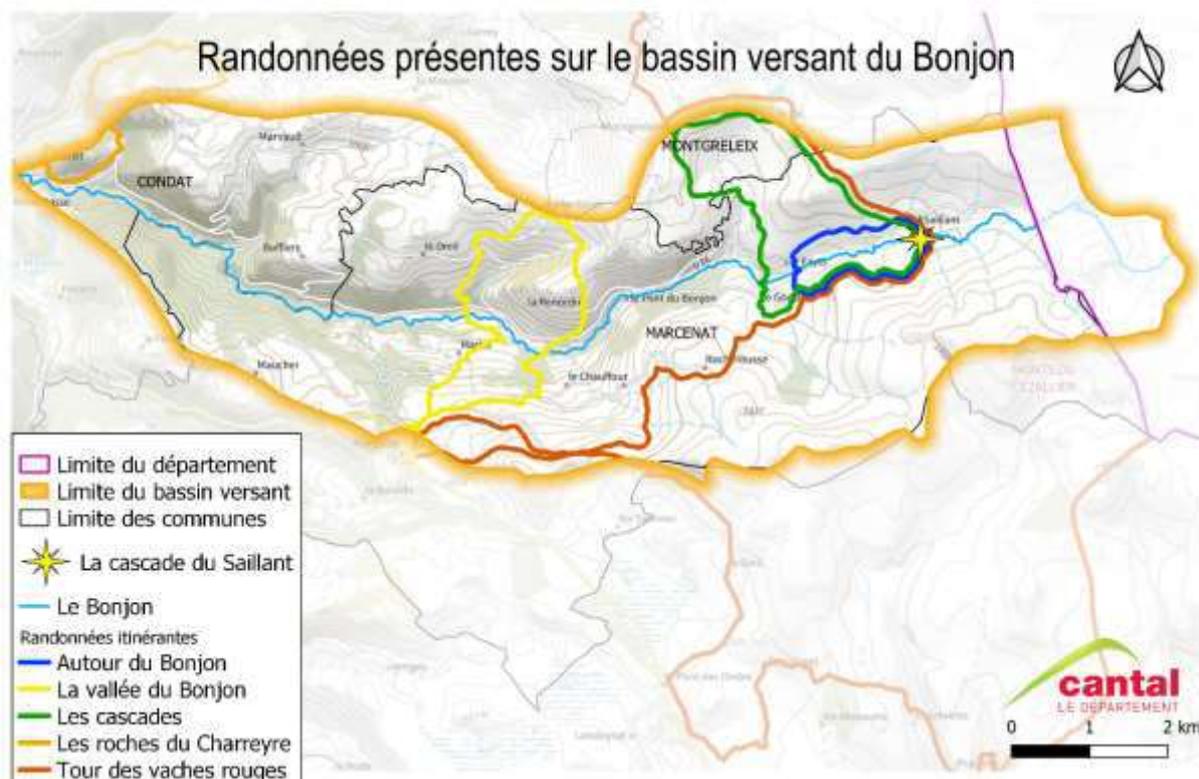


Carte 13 : Localisation des accès carrossables (source : Carte IGN et diagnostic terrain 2023)

- Fréquentation non motorisée

Plusieurs chemins de randonnée itinérante traversent le Bonjon :

- « **Autour du Bonjon** », randonnée de 4,6 kilomètres, passant à hauteur de la cascade du Saillant et du monastère orthodoxe, est une randonnée familiale et non autorisée au VTT.
- « **La vallée du Bonjon** » est une randonnée plus longue de 11,3 kilomètres. Elle offre des points de vue remarquables sur le Massif du Sancy et le Mont Chamaroux.
- « **Les cascades** » de 10,6 kilomètres est une randonnée accessible pour un public plus averti.
- « **Les roches du Charreyre** », ce circuit ombragé de 9 kilomètres se trouve à hauteur de la confluence avec la Grande-Rhue.
- « **Le tour des vaches rouges** » passe également à hauteur de la cascade du Saillant. Cette randonnée est une boucle qui part d'Egliseneuve-d'Entraigues et dure environ 8 jours (135 kilomètres pour la boucle principale).



Carte 14 : Randonnées présentes sur la bassin versant du Bonjon (source : Atlas cantal)



Photo 7 : Monastère orthodoxe de Marcenat (source : Auvergne destination)

Les cinq points de contact entre les sentiers et le ruisseau sont aménagés par des ponts et passerelles, limitant d'éventuels impacts de la part des randonneurs.



Planche photo 8 : Points de contact entre sentier de randonnée et Bonjon ; a : Passerelle amont sur le sentier « La vallée du Bonjon », b : Pont aval sur le sentier « La vallée du Bonjon » (source : visite terrain juillet 2023)

Dans le cadre de ses compétences facultatives, Hautes Terres Communauté, exerce au titre des actions touristiques la création, la gestion, l'entretien, la valorisation et le balisage des sentiers de randonnée. Cette responsabilité s'applique spécifiquement aux sentiers de randonnée PR "Autour du Bonjon" et "La Vallée du Bonjon", ainsi qu'au parcours itinérant du Tour des Vaches Rouges. L'intercommunalité est donc chargée de l'entretien régulier de ces sentiers et doit également effectuer les aménagements nécessaires pour le bon cheminement des randonneurs, y compris la réalisation des ouvrages de franchissement du Bonjon.

Dans le futur programme d'actions, il a été suggéré de réaménager le sentier « Autour du Bonjon ». Des panneaux explicatifs existent déjà. Ils traitent du sujet des estives sur le haut de Marcenat. Installés en 2005, ils sont aujourd'hui abîmés.

Ce réaménagement pourrait également être l'occasion de réaliser un sentier d'interprétation en lien avec la démarche « Site Rivières Sauvages ». Il pourrait être complété par un réaménagement du sentier qui mène à la cascade du Saillant.



Planche photo 9 : Panneaux « Hommes et estives sur les hauts plateaux de Marcenat » (source : visite terrain juillet 2023)

On ne recense pas d'activités de canyoning ou randonnée aquatique. Aucune zone de baignade n'est aménagée, mais elle peut être pratiquée ponctuellement dans les environs de la cascade du Saillant (baignade sauvage).

La pêche est pratiquée mais par un nombre restreint de personnes d'après les informations obtenues auprès de la Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

- Fréquentation motorisée

Toutes les routes d'accès sont peu fréquentées et servent principalement à une desserte locale.



Carte 15 : Trafic routier du Cantal 2022 (Source : Conseil départemental du Cantal)

Les routes départementales et communales sont également fréquentées par des engins pour accéder aux estives et aux parcelles de fond de vallée.

- Ambiance sonore

L'ambiance sonore donne un sentiment de quiétude. La plupart des sons entendus proviennent de la nature : chant des oiseaux et cris de la faune sauvage, vent dans les branches et végétaux, bruits des ruisseaux et des cascades. Ces sons concourent à créer une atmosphère paisible.

Quelques bruits de circulation (véhicules et engins agricoles) peuvent être entendus à la hauteur des franchissements routiers et de pistes agricoles. Enfin, sur les estives, les troupeaux bovins émettent également des sons (meuglements, cloches, ...).

Globalement, une sensation de tranquillité et de repos est ressentie tout le long de la vallée.

- Ambiance visuelle

Le Bonjon est entouré par de vastes étendues naturelles et agricoles (champs, prairies agricoles) offrant des paysages ouverts. On trouve également de nombreuses forêts et bosquets clairsemés de végétation fleurie durant la belle saison. Le cours d'eau du Bonjon donne également de beaux spectacles visuels notamment au niveau de ses cascades.

Une quinzaine d'items dérangeants d'après la lecture des cartes a été recensé lors de l'étude d'admissibilité de 2022 et lors des prospections (ouvrages, clôtures, pylônes, troupeaux domestiques...). Ils restent minimes.

Dans l'ensemble, on retrouve le plaisir d'être en milieu rural, dans un secteur calme et de haute qualité paysagère.

Toutefois, au printemps 2023, la présence de déchets sur les berges du ruisseau de la Gazelle (affluent du Bonjon) a été constatée, au lieu-dit de Chauffour sur la commune de Marcenat, à 500 mètres en amont de la confluence avec le Bonjon. Après enquête de la police de l'eau, il s'avère que ces déchets sont issus de l'ancienne décharge municipale de Marcenat, fermée depuis plusieurs dizaines d'années. Un apport de déchets sauvages par des entreprises et particuliers a été observé depuis la fermeture du site. Cet apport de nouveaux déchets devrait être endigué par la pose de panneaux et la clôture du site (travaux réalisés à l'été 2023).



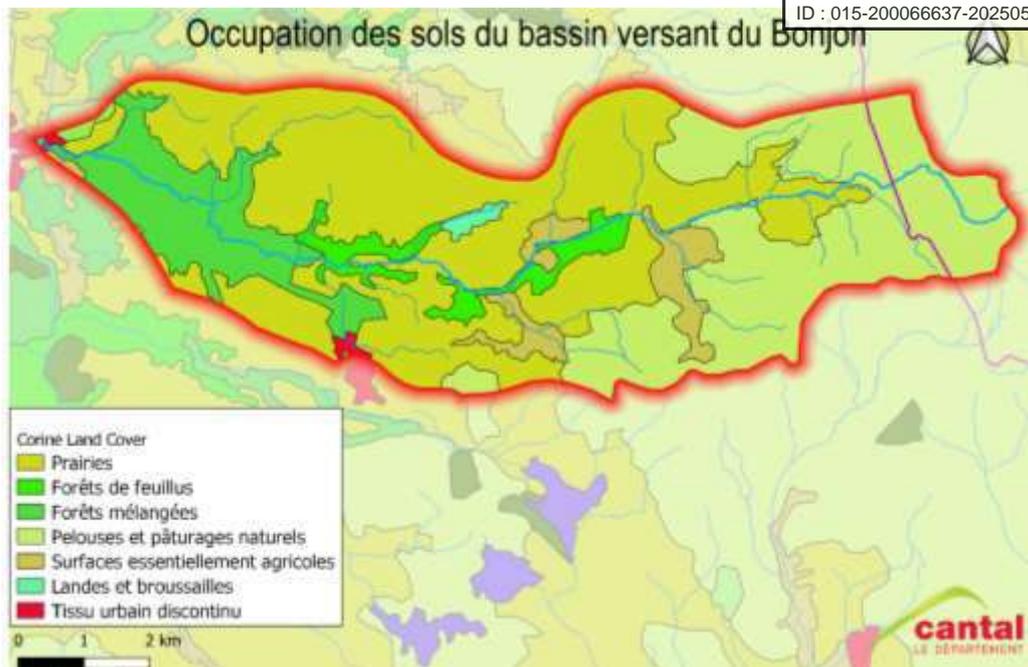
Photo 10 : Décharge sauvage sur un site proche du ruisseau de la Gazelle (source : Sortie terrain 2023)

Une fiche action sera quand même consacrée à la résorption de cette problématique.

Occupation des sols et activités du bassin versant :

- Occupation des sols du bassin versant

Le bassin versant du Bonjon est majoritairement occupé par des prairies et d'autres surfaces toujours en herbe à usage agricole (≈ 53%). Puis, 47% est occupée par des forêts mélangées et des forêts de feuillus, des pelouses et pâturages naturels. Le tissu urbain discontinu représente environ 0,37%.



Carte 16 : Occupation des sols du bassin versant (source : Atlas cantal)

- Population du bassin versant

Le bassin versant concerne trois communes cantaliennes : Montgreleix, Marcenat et Condat. Comptant respectivement 44 habitants (2,3 hab./ km²), 517 habitants (10 hab/ km²) et 989 habitants (25 hab/km²). Pour le département du Puy-de-Dôme, le bassin versant concerne la commune d'Anzat-le-Luguet avec 173 habitants tous hors bassin versant (2,6 hab./ km²).

- Cheptel du bassin versant

Le bassin versant du Bonjon est un espace fortement utilisé pour les estives⁵. On retrouve majoritairement l'activité bovine avec en moyenne 0,53 UGB/ha.

Communes	Taille du cheptel	UGB/ha
Montgreleix	666 UGB	0,38 UGB/ha
Marcenat	3872 UGB	0,75 UGB/ha
Condat	2500 UGB	0,62 UGB/ha
Anzat-le-Luguet	2470 UGB	0,37 UGB/ha
Moyenne	2377 UGB	0,53 UGB/ha

Tableau 11 : Taille des cheptels sur le bassin selon les communes (source : Recensement Général Agricole, 2010)

Les prairies d'estives sont situées sur les têtes de bassin et sont donc des milieux sensibles et à enjeu fort. Les pratiques agricoles doivent être pensées et réfléchies pour être en accord avec la fragilité des espaces utilisés.

⁵ Après avoir passé l'hiver en étable, les bêtes sortent pâturer l'herbe sur les pelouses d'altitude. Les troupeaux sont amenés au début de l'été, entre 1000 mètres et 1500 mètres d'altitude pour le Cantal. La repousse des herbages y est plus tardive qu'en plaine, ainsi, les animaux paissent une herbe fraîche sur une plus longue période. C'est la période d'estive. Les espaces de basse altitude sont libérés pour d'autres pratiques agricoles et notamment utilisés pour faire les stocks de foin qui seront donnés aux bêtes durant l'hiver.

Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques

▪ Espèces emblématiques

Il est possible de définir une « espèce emblématique » comme une espèce « sauvage, ayant une importance culturelle, religieuse ou économique pour l'Homme ». Ces espèces peuvent être rares ou communes, quoiqu'il en soit, elles sont une fierté, un étendard pour une région.

D'après l'annexe I de la directive oiseaux de 1979, le territoire aux alentours du Bonjon comptabilise cinq espèces emblématiques :

- Le Faucon émerillon, parfois confondu avec le Faucon crécerelle, ce petit rapace diurne affectionne les espaces dégagés et les forêts clairsemées ;
- La Bécassine double, a une aire de répartition restreinte à l'échelle nationale. Elle favorise les habitats terrestres près des sources d'eau douce ;
- Le Vautour fauve, ce vautour peut être observé aux alentours du Bonjon ; en limite d'aire de répartition
- La Pie-grièche écorcheur, espèce commune pour la France métropolitaine, a un dimorphisme sexuel marqué par un mâle adulte vivement coloré alors que la femelle aborde des couleurs beaucoup plus ternes ;
- L'Alouette lulu, passereau de taille moyenne, est présente sur une grande partie de la France métropolitaine.

Parmi les espèces piscicoles, la présence de la truite fario et du chabot est confirmée, notamment par la dernière pêche électrique de juillet 2023 au pont de Dreil.

Pour l'écrevisse à pattes blanches, sa présence est suspectée, notamment sur les affluents. Une première prospection sur les affluents du Bonjon a été réalisée à l'été 2023 avec la détection par échantillonnage ADN-e de cette espèce sur un affluent.

D'autre part, la présence de la loutre d'Europe est avérée sur tout le bassin versant du Bonjon.



Photo 11 : Mesure d'une truite fario au pont de Dreil sur le Bonjon (source : Conseil départemental, juillet 2023)

- Espèces exotiques envahissantes

Deux stations de Renouée du Japon sont recensées sur le bassin versant. La renouée du Japon est une espèce exotique envahissante (EEE). La diffusion d'EEE est l'une des causes majeures d'appauvrissement de la biodiversité. Ces espèces représentent une menace pour les espèces locales, car elles accaparent une part trop importante des ressources (espaces, lumières, ressources alimentaires...) dont les autres espèces ont besoin pour survivre.



Photo 12 : Station de renouée asiatique à hauteur de la confluence avec la Grande-Rhue (source : Conseil départemental)

La première se trouve en rive gauche près de la confluence avec la Grande-Rhue.

Une seconde station de renouée a été recensée sur un délaissé routier le long de la RD 636 sur la partie amont du bassin, encore en retrait de la rivière. Les enjeux écologiques étant forts, des mesures de gestion ont commencé à être mises en place en mars 2023 par le Conseil départemental du Cantal. L'objectif du protocole proposé par le Conseil départemental est de limiter l'expansion de la station par fauchage manuel.

La présence de l'écrevisse de Californie est soupçonnée dans le Bonjon car elle est avérée dans la Grande-Rhue. Des inventaires sont prévus sur l'axe principal et les affluents dès 2023 en lien avec la démarche de labélisation.

- Gestion piscicole et halieutique

Le Bonjon bénéficie d'une gestion patrimoniale depuis 20 ans. Cette gestion consiste à ne pas déverser dans le cours d'eau des poissons issus de piscicultures. Cela permet de maintenir et de conserver la faune piscicole locale.

Les souches de Truites Fario sont génétiquement différentes d'une vallée à l'autre. Une étude morphotypique a été réalisée par le bureau d'étude ECOGEA en 2002 pour le compte de la Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA15). Cette étude démontre que les truites présentent des variations de ponctuation et de caractères ornementaux en fonction de leur vallée d'origine. Pour les truites du bassin Dordogne, elles sont dans l'ensemble moyennement ponctuées de points noirs comme de points rouges. Leurs points sont de taille moyenne. Les truites de ce bassin présentent constamment une tache operculaire.

D'autres échantillons du bassin de la Grande-Rhue seront nécessaires avant de pouvoir conclure à une forme morphologique de truite sur ce sous-bassin.



Photo 13 : Truites du bassin Dordogne (source : FDPMA15)

Milieux annexes, milieux aquatiques et humides remarquables :

De nombreuses zones humides sont présentes sur le bassin versant, mais aucun inventaire exhaustif de terrain n'a été réalisé. Les données disponibles sont issues du pré-inventaire départemental des zones humides réalisé par le Conseil départemental du Cantal en 2008-2009. D'après le pré-inventaire, le bassin versant du Bonjon présente 331 hectares de zones potentiellement humides.

Un projet d'inventaire est prévu à l'échelle du bassin de la Rhue à partir de 2026, par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne en collaboration avec l'« Entente Rhue » et le Conservatoire d'Espaces naturels d'Auvergne.



Carte 17 : Données « zones humides » du bassin versant du Bonjon (source : Conseil départemental du Cantal)

- Zonages environnementaux existants

L'entièreté du bassin versant est situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (FR8000028).



Carte 18 : Zonages environnementaux (source : Atlas cantal)

Le long du Bonjon, quatre Zones Naturelles Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type I⁶ sont présentes :

- **Le Mont-Chamaroux (830005461)**, de 457 ha, se trouve entre 1254 mètres et 1470 mètres d'altitude. De nombreuses terres d'estives se trouvent sur ce site. Il est constitué de pelouses acidophiles, de narse et également de landes sèches d'altitude. Le long des ruisseaux, on trouve des mégaphorbiaies montagnardes (milieu déterminant). Le site présente six espèces végétales protégées (l'Andromède, l'Œillet superbe, la Droséra à feuilles rondes, la Ligulaire de Sibérie, le Lis martagon et le Saule bicolore) et une espèce d'insecte sur la liste rouge régionale (Leucorrhine douteuse).
- **Les Inchanets (830020233)**, comprend une forêt neutrocline et des pâturages où l'on retrouve des zones humides. Elle s'étend sur 81 ha entre 1136 mètres et 1364 mètres d'altitude.
- **La Coste et les Chaussés (830020232)**, est un site qui présente un cortège d'espèces neutrophiles au sein du versant forestier de 97 ha.
- **Les Gorges de la Rhue (830005533)**, composées de milieux tels que des forêts mélangées de ravins et de pentes, des éboulis et des landes sèches. Elles abritent trois oiseaux sur la liste rouge régionale, ainsi que trois mammifères et trois insectes. Cette ZNIEFF est donc d'un très grand intérêt patrimonial.

⁶ Les ZNIEFF de type I sont des espaces écologiquement homogènes. Les espèces et habitats retrouvés sont rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine régional.

De plus, tout le bassin versant du Bonjon se trouve sur une ZNIEFF de type II « le Cézallier » (830007458), plateau volcanique situé entre les monts Dore et les Monts du Cantal.

Un site Natura 2000⁸ concerne en partie le bassin versant du Bonjon : la Zone Spéciale de Conservation⁹ du Cézallier (FR8301040). La désignation des sites Natura 2000 du Cézallier vise l'un des plus beaux réseaux de lacs et tourbières du Puy-de-Dôme, et sûrement de la région Auvergne ainsi que les prairies, pelouses et landes, majoritairement en estive. Le site est animé par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

La zone tampon de la réserve de biosphère « bassin de la Dordogne » (FR6400011) comprend également 100% du bassin versant du Bonjon. L'objectif de ce zonage est de conserver la diversité biologique, réaliser une surveillance continue et contribuer aux modèles de développement durable au service de l'humain. La réserve du bassin de la Dordogne cible pour objectif la préservation du patrimoine fluvial par la conservation des écosystèmes et des espèces que la rivière abrite.

⁷ Les ZNIEFF de type II sont des ensembles naturels possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours.

⁸ Natura 2000 est le réseau européen des sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. L'objectif du réseau est de maintenir voire de restaurer le bon état de conservation des habitats naturels ou des espèces présentes dans le site.

⁹ La directive « Habitats faune flore » (1992) établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Synthèse issue du rapport d'admissibilité au label (2022) :

Le Bonjon est sans nul doute la rivière la plus préservée parmi toutes celles étudiées dans le cadre de l'étude départementale d'admissibilité de 2022.

« Affluent de la Grande Rhue d'une longueur respectable de près de 20 kilomètres, il prend sa source dans le Puy de Dôme à 1450 m d'altitude et s'écoule dans ce département limitrophe sur 12% de sa longueur totale. C'est aussi dans ce secteur d'estives que le Bonjon présentait ses seules altérations notables lors des prospections de terrain. Outre des problématiques de piétinement du cours d'eau communes aux estives, qui restent relativement modérées, le cours d'eau y était en effet rectifié sur environ 250 m, traversant notamment deux longues buses infranchissables pour la faune piscicole comme pour les sédiments. Cette problématique a toutefois été traitée par les gestionnaires locaux qui ont supprimé ces ouvrages tout en remettant le cours d'eau dans son talweg en septembre 2022. Passé ces plateaux, la cascade du Saillant engouffre la rivière dans des gorges difficilement accessibles, bordées occasionnellement de petites prairies. Le Bonjon y est alors très préservé jusqu'à sa confluence dans le bourg de Condat, présentant une belle diversité de faciès d'écoulement et des habitats propices à l'accueil d'une faune diversifiée. La ripisylve s'avère toutefois ponctuellement dégradée à hauteur de certaines pâtures, et la présence de la Renouée du Japon sur le bassin versant reste à surveiller ».

Lors de l'étude départementale d'admissibilité portée par le Conseil départemental du Cantal en 2022 sur 15 cours d'eau, le Bonjon s'est démarqué avec un score de 92/100.

Cette note a pu être améliorée par des travaux de reméandrage et de restauration réalisés en septembre 2022.

Aujourd'hui, le Bonjon est candidat pour être labellisé niveau 3 avec 95,75/100.



L'inscription de la démarche dans le cadre de la Stratégie départementale en faveur de la Biodiversité 2025-2034 :

La démarche départementale de labélisation « Sites Rivières Sauvages » sur le Bonjon s'inscrit dans le cadre de la **Stratégie départementale en faveur de la Biodiversité 2025-2034** et plus précisément dans l'enjeu A : Des milieux naturels fonctionnels et résilients face à l'ensemble des menaces.

<p>ENJEU A - Des milieux naturels fonctionnels et résilients face à l'ensemble des menaces</p>
<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Préserver, gérer et restaurer les sites prioritaires pour le Conseil départemental</p>

<p>A.2.1 Piloter la gestion de sites prioritaires et renforcer l'implication du Conseil Départemental sur l'ensemble de ces sites</p>	
<p>Maitre d'ouvrage</p>	<p>Conseil départemental</p>
<p>Constat</p>	<p>La politique des Espaces Naturels Sensibles est au cœur de l'action départementale pour l'environnement. En 2019, la validation d'une stratégie départementale en faveur des ENS a été approuvée afin de réaffirmer l'ambition du Département et de relancer la gestion des sites du réseau. Depuis plusieurs années, le Conseil départemental est engagé en vue de la reconnaissance de la valeur patrimoniale de rivières du territoire par la labélisation Rivières sauvages.</p> <p>Ces deux labels doivent permettre de constituer un réseau de sites représentatifs de la richesse et de la diversité du patrimoine naturel cantalien et prioritaires pour la collectivité.</p> <p>Jusqu'à présent, les outils fonciers de la politique ENS n'ont jamais été mobilisés par le Département. Pourtant, la maîtrise foncière est un pilier puissant de la préservation durable des milieux naturels. La mise en place d'outils de protection peut également constituer un atout pour la préservation.</p> <p>Sans remettre en cause la démarche partenariale initiée au lancement de la politique ENS et l'approche concertée proposée aux acteurs locaux autour du projet Rivières sauvages, le Conseil départemental souhaite renforcer son implication et assurer le pilotage de la gestion de sites.</p>

Contenu et réalisation	<p>a. <u>Assurer le pilotage de sites ENS et sites labélisés Rivières sauvages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en œuvre des schémas directeurs de gestion en lien avec les acteurs locaux, soit pour de nouveaux ENS identifiés par la collectivité (Cf. A.2.2 c) soit pour des sites de l'actuel réseau - Concrétiser la labélisation de cours d'eau à forte naturalité et assurer le pilotage et la coordination des plans de gestion définis, en partenariat avec les acteurs locaux. <p>b. <u>Assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions inscrites aux contrats ENS et aux plans de gestion des sites Rivières sauvages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la découverte et l'appropriation des enjeux de ces sites : Cf. C.1.2 - Poursuivre l'acquisition de connaissances : Cf. D.1.1 <p>a. <u>Favoriser et accompagner la maîtrise foncière pour l'ensemble des ENS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un travail d'identification et de délimitation de périmètres de préemption, suivi d'une veille foncière. - Préciser les modalités de gestion du droit de préemption du Département. L'acquisition de parcelles pourra être envisagée pour les ENS pilotés par le Conseil départemental, selon les enjeux de préservation et gestion. <p>d. <u>Développer des outils de protection forte dans les sites prioritaires</u>, notamment dans les sites pilotés par le Conseil départemental, afin de conforter la préservation de la biodiversité et contribuer au développement du réseau d'aires protégées du département en lien avec la Stratégie nationale des Aires Protégées.</p>	
	Planification	Cadre d'actions pour le Conseil départemental
<ul style="list-style-type: none"> - a. / b. A partir de 2025 - c. / d. A partir de 2026 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maitrise d'ouvrage directe ✓ Animation et coordination 	
Suivi de l'action par le Conseil départemental	<p><u>Service pilote</u> : Service Soutien Territorial, Agriculture et Espaces Naturels</p> <p><u>Services associés</u> : Mission Affaires foncières</p>	
Objectifs cibles	<ul style="list-style-type: none"> ○ En 2029 : 1 ENS départemental / 1 site Rivières sauvages / 1 outil de protection / 1 acquisition ○ En 2034 : 4 sites prioritaires départementaux / 3 outils de protection / 2 acquisitions 	
Enveloppe prévisionnelle	<p>a. Élaboration d'un plan de gestion : entre 5 et 25 000 €/site – enveloppe maximale de 100 000 € pour 10 ans</p> <p>Mise en œuvre : entre 30 et 100 000 € sur 5 ans/site – enveloppe maximale de 260 000 €</p> <p>c. Acquisition : enveloppe maximale de 200 000 €</p> <p>Enveloppe prévisionnelle totale : 560 000 € pour 10 ans</p> <p> Projets susceptibles de bénéficier de subventions</p>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites labélisés et pilotés par le CD15 - Nombre de plans de gestion élaborés - Nombre d'actions réalisées sous MO du CD15 - Surface de périmètres de préemption / surface acquise - Nombre d'outils de protection déployés / surface protégée 	

3^{ème} partie : Enjeux, objectifs et fiches actions

Le diagnostic mené en 2022 sur le ruisseau du Bonjon et les compléments apportés par le stage universitaire au 1^{er} semestre 2023, conjugué aux informations recueillies lors de l'élaboration du dossier technique, mettent en évidence les enjeux majeurs pour ce territoire et les pistes d'amélioration pour la préservation de ce bassin versant.

Globalement, le bassin versant du Bonjon se trouve dans un état de préservation remarquable. Son hydromorphologie actuelle reflète d'un état proche de l'état naturel initial. Le cours d'eau abrite une diversité d'habitats essentiels pour de nombreuses espèces.

Dans la partie amont du Bonjon, l'activité agricole exerce une pression relativement significative notamment en saison estivale, principalement sur les estives, avec comme conséquences, l'absence de végétation rivulaire et une fragilité accrue des berges. En automne et hiver, le climat montagnard ne facilite pas l'implantation d'une végétation dense sur le secteur de sources.

Les études montrent un manque de connaissances sur l'état des eaux et des peuplements sur le bassin versant. Jusqu'à janvier 2023, aucune station de suivi de la qualité des eaux superficielles n'avait été mise en place sur le Bonjon (sauf suivi du peuplement piscicole). Les informations floristiques et fauniques en lien avec les milieux aquatiques restent relativement faibles. À titre d'exemple, la présence de l'écrevisse à patte blanche est pressentie, mais elle n'a pas encore été formellement identifiée.

Enfin, le diagnostic démontre la nécessité d'une gestion équilibrée pour préserver ces écosystèmes fragiles tout en valorisant leurs atouts naturels. De ces constats découlent les enjeux et objectifs suivants.

Le **PREMIER ENJEU** est la **préservation et l'amélioration de la naturalité du cours d'eau et de ses affluents**. Deux objectifs majeurs émergent :

- La restauration de l'état général des écosystèmes aquatiques ;
- La préservation des zones humides et milieux annexes.

Le **SECOND ENJEU** concerne l'amélioration **des connaissances sur le bassin versant** du Bonjon. Pour cela, des études seront menées afin d'acquérir des connaissances faunistiques et hydrologiques.

La labélisation de ce bassin versant représente également une opportunité de **renforcer les efforts de valorisation et de sensibilisation du grand public** aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Pour répondre à ce **TROISIÈME ENJEU**, deux objectifs ont été identifiés :

- La valorisation du patrimoine naturel ;
- La sensibilisation du public aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

Enfin, pour pouvoir répondre à l'ensemble des enjeux et objectifs, un pilotage du programme d'actions et une coordination des acteurs doivent être mises en place répondant ainsi au **QUATRIÈME ENJEU**, celui de la **gouvernance et de la concertation**. Il concerne également la participation aux réunions annuelles du réseau et aux différentes commissions thématiques.

Code Enjeux	Enjeux	Code objectifs	Objectifs	Code actions	Actions	Thématiques		
1	Préservation et amélioration de la naturalité du cours d'eau et de ses affluents	1.1	Renaturer l'état général des milieux aquatiques	1.1.1	Restauration hydromorphologique	CONSERVATION & RESTAURATION		
				1.1.2	Restauration et gestion des zones humides	CONSERVATION & RESTAURATION		
		1.2	Surveiller et réduire les nuisances présentes sur le bassin versant	1.2.1	Résorption d'une ancienne décharge municipale et opérations de ramassage des déchets sur le bassin versant	CONSERVATION & RESTAURATION		
				1.2.2	Veille et lutte contre les renouées asiatiques	CONSERVATION & RESTAURATION		
2	Amélioration des connaissances sur le bassin versant	2.1	Compléter les connaissances sur les cours d'eau	2.1.1	Observatoire départemental des eaux superficielles	CONNAISSANCES		
				2.1.2	Diagnostic complémentaire hydromorphologique des affluents du Bonjon	CONNAISSANCES		
		2.2	Développer les connaissances faunistiques	2.2.1	Poursuite des études ADN-e et prospections sur l'écrevisse à pattes blanches	CONNAISSANCES		
				2.2.2	Inventaires odonates et amphibiens	CONNAISSANCES		
		2.3	Participer aux opportunités d'études du Réseau au cours du programme d'actions	2.3.1	Études thématiques diverses	CONNAISSANCES		
3	Mise en valeur des sites naturels et sensibilisation du public	3.1	Faire découvrir et valoriser le patrimoine naturel	3.1.1	Étude paysagère et réaménagement du point remarquable au niveau de la cascade du Saillant	VALORISATION & SENSIBILISATION		
				3.1.2	Requalification du sentier de découverte « Autour du Bonjon »	VALORISATION & SENSIBILISATION		
				3.1.3	Mise en place d'une signalétique "Site Rivières Sauvages"	VALORISATION & SENSIBILISATION		
				3.1.4	Conception et édition d'outils de médiation et d'interprétation	VALORISATION & SENSIBILISATION		
		3.2	Sensibiliser un public averti à la question de l'eau	3.2.1	Élaboration et mise en place d'une animation agroenvironnementale et des conseils sur une gestion raisonnée des traitements antiparasitaires auprès des exploitants	VALORISATION & SENSIBILISATION		
		3.3	Sensibiliser un large public aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques	3.3.1	Bistrots du Parc	VALORISATION & SENSIBILISATION		
				3.3.2	Programme d'animations sur les milieux aquatiques	VALORISATION & SENSIBILISATION		
				3.3.3	Programme "Graine de Rivières Sauvages"	VALORISATION & SENSIBILISATION		
		4	Gouvernance et concertation	4.1	Faire vivre la démarche et mettre en place le plan d'actions	4.1.1	Pilotage du programme d'actions et coordination des acteurs	GOUVERNANCE
						4.1.2	Participation aux réunions et commissions thématiques du réseau	GOUVERNANCE

Tableau 12 : Enjeux, objectifs et actions proposées pour de la démarche de labélisation

Enjeu 1	PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA NATURALITÉ DU COURS D'EAU ET DE SES AFFLUENTS					
Objectif 1.1	RENATURER L'ÉTAT GÉNÉRAL DES MILIEUX AQUATIQUES					
FA n° 1.1.1	Restauration hydromorphologique					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maître(s) d'ouvrage	Structure compétente GEMAPI					
CONTEXTE ET ENJEUX						
La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence obligatoire des intercommunalités depuis le 1 ^{er} janvier 2018. Conformément aux diagnostics réalisés en interne par le référent technique de l'Entente Rhue et au document de gestion en découlant (Plan Pluriannuel de Gestion du bassin de la Rhue), plusieurs actions de restauration seront mises en place sur le bassin versant. Une structuration syndicale est en cours de finalisation pour 2025.						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
Réalisation de travaux hydromorphologiques conformément aux préconisations du PPG Rhue : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement/réaménagement de points d'abreuvement - Aménagement et stabilisation des passages à gués - Travaux hydromorphologiques (du lit, des berges ou de la ripisylve) 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de cours d'eau restaurés – mis en défens - Nombre de points d'abreuvement, de passages installés 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 20 000 € (estimatif PPG)						
Types de dépenses : Investissement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Travaux de restauration hydromorphologique	Structure compétente GEMAPI		X	X	X	
PARTENAIRES TECHNIQUES						
CD15, FDPPMA15, PNR des Volcans d'Auvergne						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
Jusqu'à 50% CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL / Jusqu'à 20% CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME / Jusqu'à 50% AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / Possiblement 5% FDPPMA15						

Enjeu 1	PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA NATURALITÉ DU COURS D'EAU ET DE SES AFFLUENTS					
Objectif 1.1	RENATURER L'ÉTAT GÉNÉRAL DES MILIEUX AQUATIQUES					
FA n° 1.1.2	Restauration et gestion des zones humides					
Échelle d'intervention	Secteur amont du bassin versant du Bonjon					
Maître(s) d'ouvrage	Structure compétente GEMAPI					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>Le bassin versant de la Rhue est riche en densité et diversité de zones humides (tourbières, prairies humides, boisement alluviaux). Une analyse par photo-interprétation laisse apparaître que les zones humides représentent près de 6% du bassin. Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne porte et anime un projet de labélisation RAMSAR des zones humides du Cézallier et de l'Artense. Un projet d'inventaire des zones humides est en cours sur ce territoire avec un portage à définir dans le cadre du Contrat territorial Sources Dordogne - Rhue.</p> <p>Sur le bassin versant du Bonjon, les zones amont sont riches en zones humides. Des travaux de préservation et de restauration en lien avec le PPG Rhue sont à envisager.</p>						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<p>Réalisation de travaux de préservation et restauration de zones humides conformément aux préconisations du PPG Rhue et aux conclusions de l'inventaire zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les acteurs locaux - Travaux de restauration consécutifs à l'inventaire zones humides (suppression de drains, mise en défens, gestion éco-pastorale,...) 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Surface de zones humides restaurées - Nombre d'aménagements réalisés 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 20 000 € (estimatif PPG)						
Types de dépenses : Investissement						
ACTIONS	Maître(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Travaux de restauration des zones humides	Structure compétente GEMAPI			X	X	X
PARTENAIRES TECHNIQUES						
CD15, CD63, Auvergne Estives, PNR des Volcans d'Auvergne, CEN Auvergne						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
Jusqu'à 50% CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL / Jusqu'à 20% CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME / Jusqu'à 50% AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / Possiblement 5% FDPPMA15						

Enjeu 1	PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA NATURALITÉ DU COURS D'EAU ET DE SES AFFLUENTS					
Objectif 1.2	SURVEILLER ET RÉDUIRE LES NUISANCES PRÉSENTES SUR LE BASSIN VERSANT					
FA n° 1.2.1	Résorption d'une ancienne décharge municipale et opérations de ramassage des déchets sur le bassin versant					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maître(s) d'ouvrage	Communes Marcenat Associations, communes					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>Au printemps 2023, la présence importante de déchets sur les berges du ruisseau de la Gazelle (affluent du Bonjon) a été constatée, au lieu-dit de Chauffour sur la commune de Marcenat. Après enquête de l'Office Français de la Biodiversité, il s'avère que l'essentiel des déchets sont issus de l'ancienne décharge municipale de Marcenat, fermée depuis plusieurs dizaines d'années. La pose de panneaux et d'une clôture en barbelés sur le site devrait endiguer l'apport de nouveaux déchets, et une réhabilitation du site pourrait être proposée.</p> <p>Sur le reste du bassin versant, des opérations de sensibilisation et des chantiers participatifs de type « Nettoyons la nature » seront réalisés.</p>						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<p>Pour le site de l'ancienne décharge municipale de Marcenat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre une action de nettoyage des berges du cours d'eau et du site - Empêcher l'apport de nouveaux déchets sur le site et abords - Stabiliser le site pour limiter le départ d'autres déchets enfouis - Proposer une réhabilitation de la décharge <p>Pour les opérations de ramassage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire des actions de sensibilisation auprès des habitants, des scolaires, - Organiser des chantiers participatifs et journées de type « Nettoyons la nature » 						
INDICATEURS						
- Nombres d'actions mises en œuvre						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 84 000 €						
Types de dépenses : Investissement						
ACTIONS	Maître(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Actions sur la décharge et abords du site	Commune de Marcenat	X				
Projet de réhabilitation de la décharge		X	X	X		
Opérations de type « Nettoyons la nature »	Communes associations			X	X	X
PARTENAIRES TECHNIQUES						
CD15, OFB, DDT, FDPPMA15, PNR des Volcans d'Auvergne, Communes, intercommunalités						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL (via Appel à initiative de résorption décharges sauvages) / ÉTAT (Fonds vert ou autres fonds) / AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE						

Enjeu 1	PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA NATURALITE DU COURS D'EAU ET DE SES AFFLUENTS					
Objectif 1.2	SURVEILLER ET RÉDUIRE LES NUISANCES PRESENTES SUR LE BASSIN VERSANT					
FA n° 1.2.2	Veille et lutte contre les renouées asiatiques					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maître(s) d'ouvrage	Conseil départemental du Cantal, communes					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>Un site contaminé par les renouées asiatiques a été recensé par les services du Conseil départemental au niveau du carrefour routier entre la RD36 et la RD636 (commune de Marcenat), sur environ 400 m². Il présente des enjeux écologiques forts notamment par la présence du Bonjon dont la qualité risquerait d'être altérée par la progression des renouées. Afin de prévenir le développement de ces espèces exotiques envahissantes, des mesures de gestion ont été mises en place sur la saison de végétation de 2023 et devront être poursuivies ces prochaines années.</p> <p>Une seconde station, plus importante, se trouve dans le bourg de Condat au niveau de la confluence avec la Grande Rhue. Aucune mesure spécifique de gestion n'a été mise en place sur ce site.</p>						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<p>Site intersection RD36 et RD636 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter la propagation de la station par fauche manuelle selon le protocole élaboré et mis en place en 2023 - Replantation de végétaux adaptés et suivi dans le temps <p>Site de Condat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents communaux et adapter la gestion des parcelles concernées - Replantation de végétaux adaptés sur les berges 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la surface de la station RD36 / RD636 - Actions de gestion mises en place 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 8 000 €						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maître(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Fauche manuelle sur le site RD36 / RD636 et suivi	Conseil départemental	X	X	X	(X)	(X)
Plantations sur le secteur concerné			X	X		
Sensibilisation à la gestion des agents communaux		(X)	X	X		
Actions sur le site de Condat	Commune de Condat		X	X	X	X
PARTENAIRES TECHNIQUES						
CD15, PNR des Volcans d'Auvergne, CEN Auvergne, CPIE de Haute Auvergne						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Actions sous maîtrise d'ouvrage</u> Conseil départemental du Cantal : 100% CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL • <u>Autres actions</u> : ETAT (Fonds vert ou autres fonds), programmes en lien avec compétence GEMAPI 						

Enjeu 2	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE BASSIN VERSANT					
Objectif 2.1	COMPLÉTER LES CONNAISSANCES SUR LES COURS D'EAU					
FA n° 2.1.1	Observatoire départemental des eaux superficielles					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maître(s) d'ouvrage	Conseil départemental du Cantal, Fédération du Cantal pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA 15)					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>Les Agences de l'eau ont mis en place différents réseaux de mesures pour évaluer et suivre l'évolution de l'état des eaux superficielles. Depuis 1997, le Conseil départemental renforce ce réseau de suivi avec un réseau complémentaire de 36 stations. Ce réseau s'intéresse entre autres à l'état des eaux superficielles des têtes de bassins et aux effets du changement climatique.</p> <p>En 2022, le réseau a été restructuré. De nouvelles stations ont été déployées, notamment sur le ruisseau du Bonjon pour un suivi à compter de 2023.</p>						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<p>Sur la station du Bonjon, les paramètres mesurés dans le cadre de l'observatoire départemental seront étudiés tous les 2 ans avec 7 campagnes annuelles (physico-chimie, débits et bactériologie) et une campagne hydrobiologique lors de l'année étudiée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Physico-chimiques : mars, avril, juin, juillet, août, septembre et novembre ○ Bactériologiques : mars, avril, juin, juillet, août, septembre et novembre ○ Thermiques : sonde thermique en continu (1 relevé par heure) ○ Débits : mars, avril, juin, juillet, août, septembre et novembre ○ Hydrobiologiques (poissons, macro-invertébrés, diatomées) : 1 campagne à l'étiage par prestataire ou sous maîtrise d'ouvrage FDDAPPMA15 (pour les poissons) <p>Les résultats sont analysés et restitués à l'Agence de l'eau Adour-Garonne (station codifiée et résultats intégrés au SIE-Adour-Garonne). Un rapport annuel est également produit pour le Conseil départemental du Cantal.</p>						
INDICATEURS						
- Suivi et évolution des résultats						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 7 000 €						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Suivis station du Bonjon - observatoire départemental	Conseil départemental et FDPPMA15	X		X		X
PARTENAIRES TECHNIQUES						
FDPPMA15, structure compétente GEMAPI, CD15						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Actions sous maîtrise d'ouvrage Conseil départemental du Cantal</u> : 70% AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, 30% CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL • <u>Actions sous maîtrise d'ouvrage FDPPMA 15</u> : 70% AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, 10% CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL (stratégie biodiversité) 						

Enjeu 2	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE BASSIN VERSANT					
Objectif 2.1	COMPLÉTER LES CONNAISSANCES SUR LES COURS D'EAU					
FA n° 2.1.2	Diagnostic complémentaire hydromorphologique des affluents du Bonjon					
Échelle d'intervention	Affluents du Bonjon					
Maître(s) d'ouvrage	Structure compétente GEMAPI					
CONTEXTE ET ENJEUX						
Le cours d'eau principal du Bonjon a été diagnostiqué en 2020 dans le cadre de l'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion du bassin de la Rhue. En revanche, le diagnostic n'a pas été réalisé sur les petits affluents (environ 80 km). Ce travail pourrait être réalisé dans le cadre d'un stage universitaire ou une alternance.						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur l'ensemble du bassin versant du Bonjon - Engager des travaux de restauration ou de préservation sur ces cours d'eau : aménagement/réaménagement de points d'abreuvement, aménagement et stabilisation des passages à gués, travaux hydromorphologiques (du lit, des berges ou de la ripisylve) - À terme, intégration des affluents du Bonjon à la démarche lors du renouvellement de la labellisation « Site Rivières Sauvages » 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire complémentaire prospecté - Linéaire de cours d'eau préservés pouvant intégrer la démarche « site rivières sauvages » lors du renouvellement du label 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 5 000 €						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Diagnostic de terrain	Structure compétente GEMAPI		X			
PARTENAIRES TECHNIQUES						
CD15, FDPMA15, PNR des Volcans d'Auvergne, CEN Auvergne						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
STAGE : 50% AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / 10% CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL						
TRAVAUX : Jusqu'à 50% CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL / Jusqu'à 20% CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME / Jusqu'à 50% AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / Possiblement 5% FDPMA15						

Enjeu 2	Amélioration des connaissances sur le bassin versant					
Objectif 2.2	DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES FAUNISTIQUES					
FA n° 2.2.1	Poursuite des études ADN-e et prospections sur l'écrevisse à pattes blanches					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maitre(s) d'ouvrage	Conseil départemental du Cantal, Fédération du Cantal pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA 15)					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>L'Écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>) appartient à la classe des Crustacés, à l'ordre des Décapodes et à la famille des Astacidés dont l'aire naturelle de répartition est l'Europe de l'Ouest. Classée « vulnérable » par l'UICN au niveau international, elle est inscrite à l'annexe III de la Convention de Berne. Espèce fortement menacée dans le Cantal, elle est encore présente sur quelques cours d'eau seulement.</p> <p>Sa présence est suspectée sur le bassin versant du Bonjon. Afin de confirmer ou infirmer sa présence, des suivis ADN-e couplés à des prospections seront menés sur les affluents du Bonjon.</p>						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer la présence de populations d'écrevisses à pattes blanches sur le Bonjon ou/et ses affluents et la présence d'écrevisses invasives et de l'aphanomyose - Préservation des espèces en cas de présence (par la réalisation de petits aménagements et/ou actions de translocation si nécessaire) 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de cours d'eau prospectés - Nombre d'individus répertoriés - Aménagements réalisés (si nécessaire) 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 6 000 €						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Prélèvements et analyses ADN-e	CD15	X	X			
Prospections	FDPPMA 15	X	X	X	X	
Actions de préservation et de translocation si nécessaire	FDPPMA 15 (Intercommunalités « Entente Rhue »)	<i>Non défini (fonction des résultats)</i>				
PARTENAIRES TECHNIQUES						
FDPPMA15, structure compétente GEMAPI, CD15, PNR des Volcans d'Auvergne						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Actions sous maîtrise d'ouvrage Conseil départemental</u> : 100% CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL • <u>Actions sous autres maîtrises d'ouvrage</u> : via les programmes en lien avec compétence GEMAPI et FDPPMA15 						

Enjeu 2	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE BASSIN VERSANT					
Objectif 2.2	DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES FAUNISTIQUES					
FA n° 2.2.2	Inventaires odonates et amphibiens					
Échelle d'intervention	Secteur amont du bassin versant					
Maître(s) d'ouvrage	Conseil départemental du Cantal <i>(sur partie cantalienne, à définir sur partie Puydômoise)</i>					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>Les connaissances faunistiques montrent une biodiversité riche et diversifiée aux abords des cours d'eau du bassin du Bonjon. On retrouve notamment des oiseaux, amphibiens, reptiles, lépidoptères ou encore des odonates.</p> <p>Il apparaît néanmoins nécessaire de connaître davantage la diversité faunistique du site et de vérifier la présence d'espèces non recensées ou espèces à enjeux.</p>						
OBJECTIF DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Compléter/conforter les connaissances faunistiques en priorisant les groupes d'espèces suivants : Odonates et Amphibiens, en identifiant les espèces à enjeux - Identifier des espèces indicatrices de l'état de conservation des milieux ainsi que leur taux de connectivité et proposer la mise en place de suivis 						
INDICATEURS						
- Nombre d'espèces inventoriées / nombres d'espèces à statut						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€TTC) : 20 000 €						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maître(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Inventaires faunistiques	CD15 (Autres)		X	X	(X)	
PARTENAIRES TECHNIQUES						
CPIE de Haute-Auvergne, Groupe Odonat'auvergne, CEN Auvergne, PNR des Volcans d'Auvergne						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, ETAT (Fonds vert ou autres fonds, REGION AURA, FEDER						

Enjeu 2	AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE BASSIN VERSANT					
Objectif 2.3	PARTICIPER AUX OPPORTUNITÉS D'ÉTUDES DU RÉSEAU AU COURS DU PROGRAMME D' ACTIONS					
FA n° 2.3.1	Études thématiques diverses					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maître(s) d'ouvrage	Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS)					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>Dans le cadre du programme, il s'agira de pouvoir saisir les opportunités d'études qui pourraient être proposées par le Réseau Rivières Sauvages au cours du programme d'action.</p> <p>Différents sujets sont dès à présent pressentis dans les années à venir : micro plastiques, invertébrés, résilience face au dérèglement climatique, ...</p>						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaire, participer et contribuer aux études à l'échelle du Réseau ; - Être force de propositions sur les sujets éventuels ; - Proposer la candidature du site lors de l'étude en fonction des enjeux du site. 						
INDICATEURS						
- Suivi et évolution des résultats						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : non défini (MO externe / contribution financière au cas par cas)						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maître(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Études thématiques diverses	ASSOCIATION DU RÉSEAU DES RIVIÈRES SAUVAGES	(X)	X	X	X	X
PARTENAIRES TECHNIQUES						
CD15, PNR des Volcans d'Auvergne, intercommunalités, Entente « Rhue », FDDPPMA15, CPIE de Haute-Auvergne, CEN Auvergne, associations,						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
PLAN DE FINANCEMENT ASSOCIATION DU RÉSEAU DES RIVIÈRES SAUVAGES						

Enjeu 3	MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC					
Objectif 3.1	FAIRE DÉCOUVRIR ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL					
FA n°3.1.1	Étude paysagère et réaménagement du point remarquable au niveau de la cascade du Saillant					
Échelle d'intervention	Site de la Cascade du Saillant					
Maitre(s) d'ouvrage	Conseil départemental du Cantal, Commune de Marcenat, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>Sur le site du Saillant (commune de Marcenat), le Bonjon entre dans des gorges après une chute au niveau d'une cascade de plus de 20 mètres de hauteur. Ce point de vue spectaculaire est facilement accessible depuis le hameau du Saillant.</p> <p>Un chemin permet d'accéder au pied de la cascade, mais il demande à être réhabilité car il a été endommagé avec le temps. Après la réalisation d'une étude paysagère intégrant toutes les qualités du site et ses sensibilités, un réaménagement au niveau de la cascade (belvédère) sera mis en œuvre pour proposer un point d'accroche sur le site phare du bassin tout en veillant à la préservation du milieu. Le chemin d'accès sera réhabilité également.</p>						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude paysagère sur le site de la cascade du Saillant - Réaménagement du site de la cascade conciliant usages et sensibilité du milieu (belvédère et chemin d'accès) 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des sites dégradés - Suivi de la fréquentation (pose d'un éco-compteur) 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€TTC) : 40 000 €						
Types de dépenses : Investissement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Concertation/échanges/ - cadrage	CD15	X				
Étude paysagère cascade	CD15, Commune de Marcenat, autre		X			
Travaux d'aménagement du promontoire et d'accès à la cascade du Saillant (chemin aller/retour)	Commune de Marcenat, autre			X	X	
PARTENAIRES TECHNIQUES						
CD15, PNR des Volcans d'Auvergne, association réseau Rivières sauvages, CPIE de Haute-Auvergne, CAUE						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL (Fonds Cantal / stratégie biodiversité), REGION AURA, FONDATION DU PATRIMOINE, ETAT, UNION EUROPEENE (FEDER, LEADER)						

Enjeu 3	MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC					
Objectif 3.1	FAIRE DÉCOUVRIR ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL					
FA n°3.1.2	Requalification du sentier de découverte « Autour du Bonjon »					
Échelle d'intervention	Sentier « Autour du Bonjon »					
Maitre(s) d'ouvrage	Hauts-Terres Communauté					
CONTEXTE ET ENJEUX						
Plusieurs parcours de randonnées (tour des vaches rouges, PR « Autour du Bonjon », ...) sont présents sur la commune de Marcenat. Afin de permettre la découverte du cours d'eau pour un public familial, le sentier de petite randonnée « Autour du Bonjon », équipé de panneaux de découverte aujourd'hui abîmés et parfois peu lisibles sera requalifié.						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
- Requalification du PR « Autour du Bonjon » comme sentier d'interprétation ou de découverte						
INDICATEURS						
- Réhabilitation des points dégradés - Retrait ou réhabilitation des panneaux existants						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€TTC) : 3 000 à 6000 €						
Types de dépenses : Investissement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Travaux requalification sentier d'interprétation	Hauts-Terres Communauté		X	X	X	
PARTENAIRES TECHNIQUES						
CD15, PNR des Volcans d'Auvergne, offices de tourisme, Communes, association réseau Rivières sauvages, CPIE de Haute-Auvergne, CAUE						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL (Fonds Cantal / stratégie biodiversité), REGION AURA, FONDATION DU PATRIMOINE, ETAT, UNION EUROPEENE (FEDER, LEADER)						

Enjeu 3	MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC					
Objectif 3.1	FAIRE DÉCOUVRIR ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL					
FA n°3.1.3	Mise en place d'une signalétique « Site Rivières Sauvages »					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maître(s) d'ouvrage	Hautes-Terres Communauté, Conseil départemental du Cantal, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Communes					
CONTEXTE ET ENJEUX						
Une signalétique adaptée aux sites naturels sera installée pour informer le public de la démarche de labélisation « Site Rivières Sauvages ». Il s'agira d'installer quelques panneaux de présentation du bassin, de ses caractéristiques et sur le patrimoine naturel et historique.						
OBJECTIF DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et sensibiliser sur les enjeux et les fragilités du site - Installation de panneaux sur le sentier d'interprétation PR « Autour du Bonjon » et à la cascade du Saillant (A2 : taille maximale, intégration paysagère et matériaux respectueux de l'environnement) - Installation d'une signalétique « Le Bonjon » (panneau type E32 sur les ouvrages routiers départementaux et communaux) 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites équipés en panneaux sur la gestion, préservation (volet sensibilisation) - Nombre de panneaux installés sur les ouvrages d'art 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 9 000 €						
Types de dépenses : Investissement						
ACTIONS	Maître(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Cadrage stratégie générale et pose signalétique routière	Conseil départemental	X	X			
Définition du programme et pose de la signalétique	Intercommunalités Communes		X	X	X	
PARTENAIRES TECHNIQUES						
PNR des Volcans d'Auvergne, intercommunalités, Hautes Terres Tourisme, Communes, CPIE de Haute-Auvergne						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL (Fonds Cantal / ENS), REGION AURA, FONDATION DU PATRIMOINE, ETAT, UNION EUROPEENE (FEDER, LEADER)						

Enjeu 3	MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC					
Objectif 3.1	FAIRE DÉCOUVRIR ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL					
FA n°3.1.4	Conception et édition d'outils de médiation et d'interprétation					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maitre(s) d'ouvrage	Conseil départemental du Cantal, intercommunalités et Offices de tourisme (OT)					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>Pour relayer la démarche du Conseil départemental et de ses partenaires sur leurs sites Internet ou réseaux sociaux, un film capsule sera réalisé. Des pages dédiées seront proposées sur les différents sites Internet.</p> <p>Pour sensibiliser à la fragilité du site, la conception et l'édition d'outils de médiation et d'interprétation pourront être édités.</p>						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur la démarche de labélisation « Site Rivières Sauvages » - Sensibiliser aux enjeux et fragilités des sites 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et diversité d'actions de communication 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 8 000 €						
Types de dépenses : Investissement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Réalisation d'un film capsule	CD15		X	X		
Conception et l'édition d'outils de médiation et d'interprétation	CD15, intercommunalités, Office de tourisme		X	X		
PARTENAIRES TECHNIQUES						
PNR des Volcans d'Auvergne, CPIE de Haute Auvergne, intercommunalités, Communes, Offices de tourisme						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL (Fonds Cantal / ENS), REGION AURA, FONDATION DU PATRIMOINE, ETAT, UNION EUROPEENE (FEDER, LEADER)						

Enjeu 3	VALORISATION ET SENSIBILISATION DU SITE					
Objectif 3.2	SENSIBILISER UN PUBLIC AVERTI À LA QUESTION DE L'EAU					
FA n°3.2.1	Élaboration et mise en place d'une animation agroenvironnementale et des conseils sur une gestion raisonnée des traitements antiparasitaires auprès des exploitants					
Échelle d'intervention	Parcelles agricoles sur le bassin du Bonjon éligibles au programme					
Maître(s) d'ouvrage	Structure compétente GEMAPI et/ou Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>Depuis 2014, plusieurs structures se sont regroupés afin d'avoir des actions mutualisées visant à développer une gestion du parasitisme en élevage raisonnée et moins nocive pour l'environnement. Le programme « Éleveur Vétérinaire Environnement » (EleVE), porté par le Groupement Technique Vétérinaire (GTV) Auvergne, a pour objectif d'accompagner des vétérinaires et des agriculteurs dans une nouvelle démarche de gestion raisonnée du parasitisme des troupeaux sur des zones ciblées à forts enjeux environnementaux répartis dans l'ancienne région Auvergne (maîtrise du parasitisme des troupeaux en respectant l'environnement. Différents programmes se sont succédés.</p> <p>Dans le cadre de la démarche sur le Bonjon, une réflexion similaire est proposée sur la période 2025-2029 afin d'accompagner les exploitants et éleveurs sur une démarche de gestion raisonnée des traitements antiparasitaires des troupeaux. Cette démarche se fera en coordination avec les acteurs du programme EleVE et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.</p>						
OBJECTIF DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et présentation d'une démarche de diminution des traitements antiparasitaires Recherche de nouveaux agriculteurs volontaires pour intégrer cette démarche sur les territoires labellisés - Mise en œuvre de programmes auprès des agriculteurs volontaires 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitants rencontrés - Nombre de démarches initiées 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : temps d'agents en place au sein des structures existantes (structure en charge de la compétence GEMAPI si recrutement d'un animateur agroenvironnement) et/ou Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maître(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Accompagnement des Agriculteurs	Structure GEMAPI et/ou PNR Volcans d'Auvergne	(X)	X	X	X	X
PARTENAIRES TECHNIQUES						
PNR des Volcans d'Auvergne, Conseil départemental du Cantal, intercommunalités, structure compétente GEMAPI, GTV Auvergne						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
50% à 70% AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE						

Enjeu 3	VALORISATION ET SENSIBILISATION DU SITE					
Objectif 3.3	SENSIBILISER UN LARGE PUBLIC AUX ENJEUX SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES					
FA n°3.3.1	Bistrots du Parc					
Échelle d'intervention	Communes de Marcenat, Condat, Anzat-le-Luguet et Montgreleix					
Maitre(s) d'ouvrage	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne organise depuis 2013 des événements autour de différents sujets (histoire de l'agriculture, se déplacer autrement en milieu rural, eau et changement climatique...) dans des bistrots de village dans le cadre d'un programme d'animations. Ces événements permettent d'échanger et de débattre autour d'une thématique locale dans la convivialité.</p> <p>La démarche de labélisation « Site Rivières Sauvages » intéresse le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Des sujets en lien avec la démarche pourraient être traités lors de « bistrots du Parc » sur les communes des cours d'eau concernés : la gestion des haies, fréquentations et usages, gestion du parasitisme en élevage, l'état des eaux superficielles, ...</p>						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 2 bistrots du Parc autour des sujets en lien avec la démarche de labélisation « Site Rivières Sauvages » 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements - Nombre de participants 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : budget PNR						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Rencontres bistrots du Parc	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne		X		X	
PARTENAIRES TECHNIQUES						
Communes, CD15, intercommunalités « Entente Rhue »						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
Plan de financement PNR des Volcans d'Auvergne						

Enjeu 3	VALORISATION ET SENSIBILISATION DU SITE					
Objectif 3.3	SENSIBILISER UN LARGE PUBLIC AUX ENJEUX SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES					
FA n° 3.3.2	Programme d'animations sur les milieux aquatiques					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maître(s) d'ouvrage	AAPPMA de Condat, FDPPMA 15, structure compétente GEMAPI, PNR Volcans d'Auvergne					
CONTEXTE ET ENJEUX						
Un programme d'animations à destination de différents publics est envisagé. Les programmes seront destinés à divertir, sensibiliser, informer et éduquer différents publics (scolaires, usagers, habitants, professionnels...).						
Des ateliers, des sorties terrain, des conférences, permettront de faire découvrir le fonctionnement et la vie des rivières, les espèces, les impacts anthropiques, les effets du changement climatique, ...						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de deux ou trois ateliers par an autour des rivières à destination des jeunes et scolaires (petites bêtes de l'eau, ateliers pêche nature...) - Actions à destination des collégiens du collège de Condat (section développement durable) - Actions en lien avec les programmes Cantal'ENS Animations ou Cantal'ENS Collèges et Lycées (sous réserve double labélisation) 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers réalisés - Nombre de scolaires sensibilisés 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 6 000 €						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Ateliers pêche nature	FDPPMA15 (APPMA de Condat)	X	X	X	X	X
Autres animations	structure compétente GEMAPI, CD15, CPIE, PNRVA	(X)	X	X	X	X
PARTENAIRES TECHNIQUES						
FDPPMA, CPIE de Haute Auvergne, animateurs nature, structure compétente GEMAPI, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL / AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE/ FDPPMA 15						

Enjeu 3	VALORISATION ET SENSIBILISATION DU SITE					
Objectif 3.3	SENSIBILISER UN LARGE PUBLIC AUX ENJEUX SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES					
FA n° 3.3.3	Participation au programme "Graines de rivières Sauvages"					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maître(s) d'ouvrage	Association du Réseau des Rivières Sauvages (ASSOCIATION DU RÉSEAU DES RIVIÈRES SAUVAGES)					
CONTEXTE ET ENJEUX						
<p>Depuis 2020, l'Association du Réseau des Rivières Sauvages propose le programme pédagogique « Graines de Rivières Sauvages » à l'ensemble des établissements scolaires, de la maternelle au lycée, ainsi qu'aux centres de loisirs, souhaitant travailler sur les rivières sauvages. L'objectif est d'inciter les jeunes générations à devenir de véritables ambassadeurs de leur rivière sauvage. « Graines de Rivières Sauvages » prévoit un accompagnement des enseignants et animateurs participants (guide pédagogique, formations, ...) pour emmener les jeunes à la découverte de leur rivière et pour une restitution artistique à l'échelle du Réseau (land art et édition d'un conte en 2021, bande dessinée en 2022...).</p> <p>Les gestionnaires locaux peuvent compléter ce programme en proposant animations et sorties rivières aux participants. Ils bénéficient aussi d'un appui pédagogique ainsi que d'un espace d'échange d'expérience avec l'ensemble des membres du Réseau des Sites Rivières Sauvages. « Graines de Rivières Sauvages » sera proposé chaque année aux établissements scolaires et de loisirs des bassins versants.</p>						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
- Recherche et intégration des établissements volontaires au programme						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions réalisées - Nombre d'établissements scolaires impliqués dans la démarche - Nombre de sorties 						
COÛT ESTIMATIF / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 4 000 € soit 1000 €/an						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Projet « Graines de Rivières Sauvages »	Association du Réseau des Rivières Sauvages	X	X	X	X	X
PARTENAIRES TECHNIQUES						
CPIE de Haute Auvergne, Conseil départemental du Cantal, intercommunalités « Entente Rhue », PNR des Volcans d'Auvergne						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
PLAN DE FINANCEMENT ASSOCIATION DU RÉSEAU DES RIVIÈRES SAUVAGES						

Enjeu 4	GOVERNANCE ET CONCERTATION					
Objectif 4.1	FAIRE VIVRE LA DÉMARCHE ET METTRE EN PLACE LE PLAN D'ACTIONS					
FA n°4.1.1	Pilotage du programme d'actions et coordination des acteurs					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maitre(s) d'ouvrage	Conseil départemental du Cantal					
CONTEXTE ET ENJEUX						
Les acteurs engagés dans la démarche de labellisation sont multiples, une coordination départementale est nécessaire pour l'application du programme d'actions.						
Des échanges réguliers pourront prendre la forme de comités de pilotage ou de réunions techniques couplées à des sorties sur le terrain afin de définir les actions et travaux annuels.						
Un nombre suffisant de réunion devra être défini pour permettre une bonne articulation du programme d'actions. Un référent au Conseil départemental sera en charge du suivi de mise en œuvre du plan d'actions.						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un COFIL par an (mutualisé à l'ensemble des cours d'eau labélisés) - Organisation de COTECH annuels - Réalisation de diaporamas, animation des réunions et rédaction des comptes-rendus - Relais avec l'association du réseau Rivières Sauvages (ARRS) / Suivi des audits - Suivi de la mise en œuvre du programme d'actions 						
INDICATEURS						
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres techniques et COFIL - Nombre de participants aux rencontres 						
COÛT ESTIMATIF (ETP) / PHASAGE						
Temps prévisionnel : 0,1 ETP/an, soit 22 500 € sur le programme						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Concertation et coordination	Conseil départemental	X	X	X	X	X
Suivi des audits		X				X
PARTENAIRES TECHNIQUES						
Structure compétente GEMAPI, PNR des Volcans d'Auvergne, CEN Auvergne, CPIE de Haute Auvergne, Communes, FDPMA15, Offices de tourisme, Association du Réseau des Rivières Sauvages ...						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
50% AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE (via le poste financé au Conseil départemental / CATER-ZH) / 50% CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL						

Enjeu 4	GOUVERNANCE ET CONCERTATION					
Objectif 4.1	FAIRE VIVRE LA DÉMARCHE ET METTRE EN PLACE LE PLAN D'ACTIONS					
FA n°4.1.2	Participation aux réunions et commissions thématiques du réseau					
Échelle d'intervention	Bassin versant du Bonjon					
Maitre(s) d'ouvrage	Conseil départemental du Cantal					
CONTEXTE ET ENJEUX						
Dans le cadre du programme, il s'agira de participation aux réunions annuelles du réseau et différentes commissions thématiques (en fonction des enjeux du site labélisé).						
OBJECTIFS DE L'ACTION						
<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaire, participer et contribuer au réseau ; - Être force de propositions sur les sujets éventuels. 						
INDICATEURS						
- Nombre de participants aux rencontres						
COÛT ESTIMATIF (ETP) / PHASAGE						
Coût prévisionnel (€ TTC) : 5 000 € (adhésion annuelle au réseau quel que soit le nombre de cours d'eau labélisés)						
Types de dépenses : Fonctionnement						
ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	Calendrier prévisionnel				
		2025	2026	2027	2028	2029
Adhésion annuelle au réseau	Conseil départemental	X	X	X	X	X
Participation aux réunions annuelles du réseau et différentes commissions thématiques		X	X	X	X	X
PARTENAIRES TECHNIQUES						
Association du Réseau des Rivières Sauvages ...						
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS						
Non concerné (fonds propres)						

SCHÉMA DE GOUVERNANCE

Cours d'eau	Porteur de la démarche	Partenaires techniques
<h1>Le Bonjon</h1>		<div style="display: flex; flex-wrap: wrap; justify-content: space-around;"> <div style="width: 45%; text-align: center;">  </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  </div> <div style="width: 45%; text-align: center;"> <p>Structure compétente GEMAPI du bassin de la Rhue</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  </div> </div>

Partenaires financiers potentiels :

